

Sherbrooke n'ira pas en appel

par Stéphane Lavallée

SHERBROOKE — La Commission de police du Québec pourra vraisemblablement tenir sans délai supplémentaire sa propre enquête en marge des événements survenus le 23 décembre 1983 au motel Le Châtillon de Rock Forest, les membres du conseil municipal de Sherbrooke ayant unanimement convenu, hier soir, de ne pas porter en appel la décision du juge Jean Provost de la Cour supérieure qui a rejeté la requête en évocation présentée précédemment par les policiers sherbrookoïses ap-

pelés à témoigner devant la CPQ. "Nous n'avons rien à cacher, a soutenu le maire Jean Paul Pelletier, et l'enquête de la Commission de police du Québec démontrera clairement que nous avons le meilleur corps de police au Québec." "Nous avons entièrement confiance dans nos tribunaux", a-t-il ajouté.

D'un même souffle, en faisant part de la décision du conseil municipal, le maire Pelletier a déploré "la publicité négative" qui a entouré les événements de l'avant-veille de Noël 1983 alors qu'un raid poli-

cier menait à la mort de Serge Beaudoin, un citoyen de L'Ancienne Lorette de passage dans la région pour effectuer la pose de tapis.

"Cela est dû au grand spectacle qu'on a voulu faire de cet événement, a rajouté Jean Paul Pelletier. C'est un malheureux accident tel que l'a convenu la Cour des instances criminelles."

Le conseil municipal de Sherbrooke, soutenant toujours qu'on n'avait "rien à cacher", a même évité de considérer la possibilité soulevée par le conseiller Jean-Yves Laflamme de refaire une demande à la Commission de police

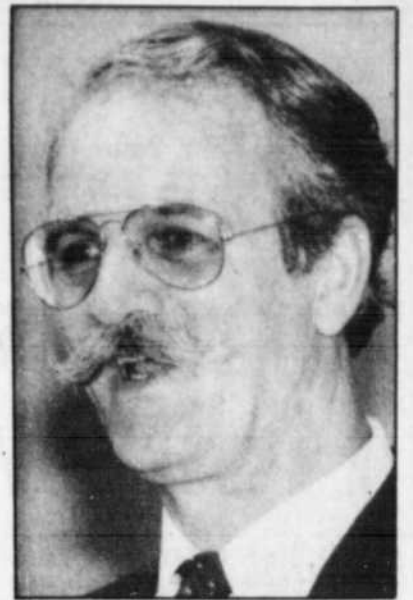
afin qu'elle abandonne son intention de tenir une enquête.

Toutefois, selon le conseiller Bernard Tanguay, il était important pour la Ville de partager précédemment les coûts engagés par l'Association des policiers de Sherbrooke et la Fédération des policiers du Québec relativement à la présentation d'une requête en évocation en Cour supérieure. "Il était quand même sage, estime le conseiller Tanguay, de contester la décision de la CPQ."

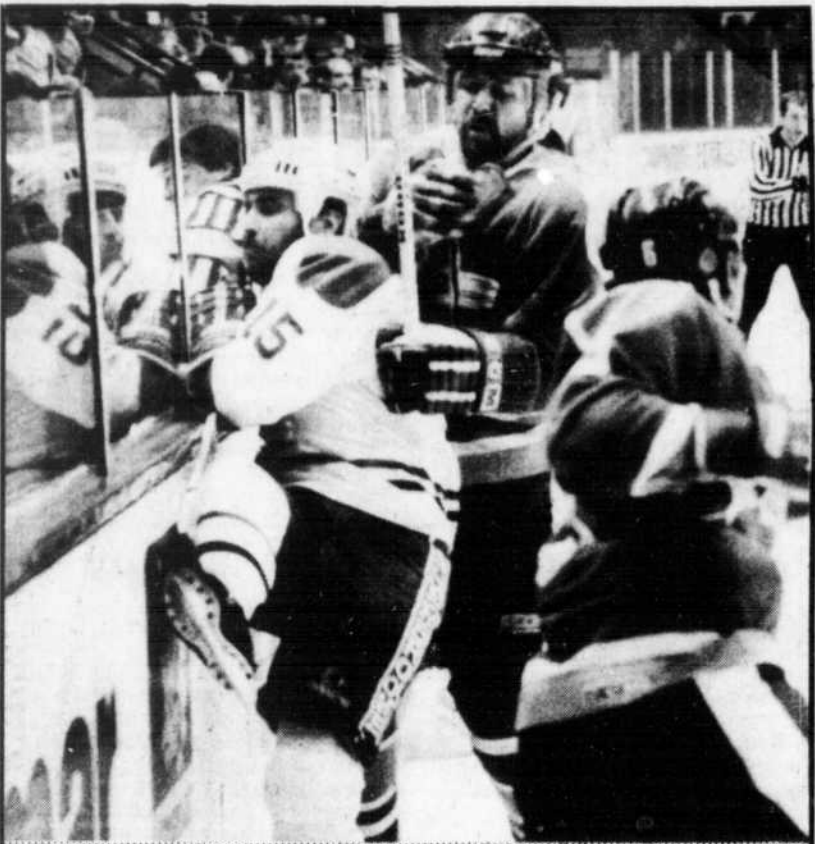
La résolution adoptée par le conseil municipal laisse tout de même la porte ouverte à un appel que

pourraient éventuellement loger l'Association des policiers de Sherbrooke et la Fédération des policiers du Québec. Or, dans ces circonstances, les organismes seraient tenus d'agir seuls, sans support financier, la Ville ne désirant pas s'engager plus à fond dans un partage des coûts.

On soutient toujours au conseil municipal qu'une enquête de la Commission de police sera "inutile, abusive et vexatoire", ne pouvant déboucher sur aucune finalité au plan juridique, ne pouvant impliquer non plus aucune sanction civile, disciplinaire ou pénale.



Jean Paul Pelletier



L'Express a retrouvé ses moyens et ses épauls hier soir au Palais des sports. Claude Julien vient de trouver le moyen de freiner Claude Larose.

Trop confiant, Sherbrooke se fait déclasser, 6-2 D 1

Deuxième au Marathon de Boston
André Viger accuse le vainqueur d'avoir triché D 3

la tribune

76e ANNÉE — No 47 — 32 PAGES — 4 CAHIERS

— SHERBROOKE, MARDI 16 AVRIL 1985 —

(SAMEDI 65¢) 40¢
Livraison à domicile:
\$2.50 par semaine.

Menace des commissions scolaires au gouvernement

Hausser la taxe scolaire de 20%

... en plus de diminuer les services à la population

■ QUEBEC (PC) — Jugeant qu'elles ne peuvent absorber une compression budgétaire de 50 millions \$ pour l'an prochain, les commissions scolaires menacent le gouvernement d'augmenter la taxe scolaire de 20 pour cent et de diminuer en plus les services à la population.

En conférence de presse lundi, des représentants de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et des directeurs d'écoles ont vertement dénoncé les restrictions budgétaires dont elles sont l'objet: 650 millions \$ depuis cinq ans, 50 millions \$ pour 1985-86.

Le président de la fédération, M. Jacques Chagnon, prévient le gouvernement que, devant de telles compressions, les commissions n'ont plus le choix: elles seront "obligées" d'augmenter de 15 à 20 pour cent, peut-être même 25 p.c. le niveau de taxation des contribuables, en plus de diminuer les services.

"Cet argent qu'on nous enlève, il faut le prendre en quelque part, a lancé M. Chagnon. Nous sommes obligés de couper des services, des options, professionnelles, de ne pas offrir des programmes pour lesquels il y a une forte demande et de ne pas renouveler les manuels scolaires."

Le niveau de ces compressions n'est toutefois pas définitif. Le ministre de l'Éducation consulte actuellement les intervenants à ce sujet et c'est pourquoi la fédération a tenu à protester immédiatement.

M. Chagnon est conscient que c'est une menace que la fédération laisse planer au-dessus de la tête du

gouvernement: si vous nous imposez les compressions de budget que vous prévoyez, nous irons chercher l'argent chez le contribuable. "Ce n'est pas une question de choix, d'intention de taxer davantage, mais d'obligation", justifiait M. Chagnon.

La Fédération des commissions scolaires propose son propre remède à ses problèmes financiers: la création d'une Commission nationale de financement, chargée d'étudier le niveau de ressources humaines, financières et matérielles dont les commissions scolaires ont besoin.

La FCSCQ a déjà entrepris de consulter les commissions scolaires sur cette formule et entend bientôt la soumettre au ministre de l'Éducation.

Les commissions exigent qu'on leur soumette dorénavant un plan triennal de financement.



Jacques Chagnon

la tribune

Toute une Équipe!

21 FEVRIER

75e ANNIVERSAIRE

1910 1985

Lévesque: les partielles pourraient être "noyées" dans les élections générales B 1

De nos archives

La chasse aux anti-conscriptionnistes

La Commission de la police de Sherbrooke, par l'entremise de son président l'échevin Aristide Genest, a convoqué une assemblée de tous ses membres, hier après-midi, le 11 juillet 1917, afin d'enquêter dans les cas de ceux qui ont collé des affiches anti-conscriptionnistes sur toutes les glaces de magasins de Sherbrooke, dans la nuit de mardi à mercredi dernier.

Le chef de police Couture ainsi que tous les constables qui étaient de faction la nuit en question assistaient à cette réunion.

On annonce officiellement que la Commission a décidé d'offrir une récompense à tout citoyen qui pourrait procurer les noms des coupables aux autorités policières; en plus, le chef de police a soumis un rapport, insistant sur le fait que le nombre de constables n'était pas suffisant pour que chacun fasse plus d'une tournée par heure.

Le chef a aussi déclaré que les critiques à l'endroit de ses hommes n'étaient pas justifiées et que chacun d'eux doit faire rapport au poste une fois l'heure tandis qu'il est de faction et ceci au moyen d'une sonnerie placée dans les boîtes aux appels.

Nous sommes donc en période de guerre et il faudra surveiller les anti-conscriptionnistes.

TEMPERATURE
VARIABLE: 6 — 16°C.
DEMAIN: BEAU

D-6

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS.....D-7
- BANDES DESSINÉES...C-4
- DECES.....C-6
- DE TOUT DE TOUS.....D-6
- FINANCE.....B-4
- PETITES ANNONCES...C-2
- ROMAN.....C-5
- SPORTS.....D-1
- VIVRE EN '85.....C-1



par Michel Morin
■ SHERBROOKE — Une vingtaine de producteurs agricoles, avec à leur tête le président et le secrétaire général de l'UPA, ont chassé de leur bureau les employés de la Société du crédit agricole pour une période de temps indéterminée, en guise de protestation à la directive gouvernementale imposant aux agriculteurs le choix d'un notaire.

"Vous ne reviendrez plus ici tant et aussi longtemps que le gouvernement fédéral n'aura pas retiré sa directive", ont été les propos émis, de façon polie toutefois, par le président de l'UPA, M. Jacques Blais.

Ces commentaires et cette action prise par les producteurs agricoles visaient à dénoncer la nouvelle politique gouvernementale qui impose maintenant aux producteurs agricoles — désireux de contracter un prêt à la Société du crédit agricole — le choix des notaires.

Selon cette directive, une liste des notaires est émise par le gouvernement canadien et les producteurs agricoles doivent transiger avec ces derniers.

Ils ne peuvent donc plus, comme c'était la pratique encore dernièrement, choisir eux-mêmes leur notaire.

Et hier, le directeur de la Société du crédit agricole, M. Marc-André Faucher, n'a eu d'autre choix que d'acquiescer à la revendication formulée par les producteurs agricoles qui ont envahi, pancartes à la main, les bureaux de la Société vers 11h30.

"C'est vous qui êtes patrons de la bâtisse et l'on va se soumettre très volontairement aux revendications de l'UPA", devait dire, dans un premier temps, le directeur de la Société du crédit agricole.

Après quoi, M. Faucher a invité les membres de son personnel à quitter les lieux.

L'évacuation des bureaux de la Société du crédit agricole s'est effectuée sans problème. Les producteurs se sont toutefois assurés



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

Le directeur de la Société du crédit agricole, Marc-André Faucher (à gauche), n'a pu qu'acquiescer à la demande des producteurs pré-

sentée par le président et le secrétaire général de l'UPA, Jacques Blais et Clément Lanoue.

qu'aucun des employés de l'organisme ne prêterait avec lui de document.

Un producteur a même enlevé des mains d'un employé un porte-documents avant de l'accompagner, gentiment, à l'extérieur du bureau.

"Je comprends"

"Je comprends votre position. Mais de notre côté nous n'avons pas reçu une suggestion du cabinet du

ministre de l'Agriculture. C'est bel et bien une directive stricte et non une simple suggestion", devait encore indiquer aux producteurs le directeur de l'organisme, M. Marc-André Faucher.

Par ailleurs, M. Faucher a souligné que les dossiers des producteurs, qui ne voulaient pas transiger avec les notaires retenus par le ministre de l'Agriculture, étaient toujours traités avec la même équité.

"Nous sommes encore en période d'ajustement. Mais des dossiers ont été traités et acheminés à Québec et je ne sais pas comment ils seront reçus."

Quant à savoir pendant combien de temps les employés de la Société du crédit agricole accepteront de ne pas retourner au travail, le directeur a mentionné que cet aspect sera étudié plus attentivement sous peu.

- De la dictature, dénonce le président de l'UPA
- Une bonne pratique d'affaires, soutient Charest
- 2 frères du député Gérin figurent dans la liste

A 6

La perquisition de la SQ Plaintes de vandalisme des Hell's Angels

SHERBROOKE — Des membres de la bande des Hell's Angels et des amis se sont adressés à Métro-Police pour porter des plaintes de vandalisme à la suite de la perquisition du 11 avril à Lennoxville.

Ils estiment à environ 20.000 \$ la valeur des dommages causés à sept voitures, trois motocyclettes ainsi qu'au club.

Les Hell's et leurs amis ont demandé à Métro-Police d'enquêter au sujet de ces méfaits et d'initier des poursuites pénales.

C'est ce qu'ont confirmé, hier, leurs avocats Jean-Pierre Rancourt et Michel Dussault.

Me Dussault a dit que ses clients pensent que ces dommages étaient gratuits, inutiles dans le cadre d'une fouille, et malicieux.

Les plaignants ont rapporté, entre autres, que leurs véhicules ont été égratignés, que des phar-

res avaient été brisés et que même un moteur a été détérioré.

Un évaluateur doit leur soumettre au cours des prochaines heures une estimation des dommages.

On a appris que la défense possède une bande vidéo et des photos de certains épisodes de la perquisition effectuée par la Sûreté du Québec chez les Hell's.

Me Rancourt a pour sa part rappelé que les droits des motocyclistes doivent être respectés par la police autant que ceux des autres citoyens.

On a aussi su que deux patrouilleurs et un enquêteur de Métro-Police s'étaient rendus au local des Hell's à la demande des plaignants.

Le directeur de la police, M. Richard Tremblay, n'a pas voulu faire de commentaires en marge de ces incidents mais a dit qu'il s'occupait personnellement de cette filière qui suivrait son cours.

La SQ poursuivra son action pour "contrer l'injustice"

SHERBROOKE — En dépit des méthodes des représentants des Hell's Angels, la Sûreté du Québec poursuivra son action pour contrer les agissements de toute organisation publique dans le meurtre, le vol qualifié, le vol d'auto, l'incendie et le commerce de la drogue et des stupéfiants.

Telle est la précision émise, hier, par le biais d'un communiqué, par la Sûreté du Québec à la suite des différentes interventions publiques des représentants du club de motards Hell's Angels de Lennoxville auprès des médias.

Selon la SQ, toutes les menaces, intimidations, poursuites civiles et plaintes à la Commission de police de la part des représentants des membres des Hell's Angels sont des moyens légaux déjà prévus par la police depuis plus d'un an.

La Sûreté du Québec, lors de la formation du projet "Haro" le 25 octobre 1983, mettait ses membres en garde contre les méthodes que déploieraient les Hell's Angels et leurs représentants.

"L'on doit s'attendre à une contre-offensive de la part des

personnages visés... ces moyens seraient des plaintes contre les policiers impliqués dans la lutte afin de les ralentir et de les démobiliser."

De plus, à chaque fois que la Sûreté du Québec ou d'autres forces policières ont posé des gestes susceptibles de faire mal à une organisation criminelle comme les motards, celle-ci a toujours réagi de la même façon.

"Notre société s'est effectivement donnée des moyens pour enrayer l'injustice. La Sûreté du Québec fait même partie de ces moyens. Par ailleurs, nous ne sommes pas surpris que même les organisations criminelles s'en servent ou même qu'elles en abusent."

L'opération Haro, qui a été déclenchée dans sa phase active d'intervention la semaine dernière, à la suite des meurtres en série de cinq motards du club North (Laval) des Hell's Angels, se poursuit sans relâche.

Déjà, des perquisitions ont donné des résultats, les motos des ex-Hell's de Laval ont été retrouvées à Halifax en Nouvelle-Ecosse.

Hausse de 55% des activités de prévention

2 fois moins de pertes par le feu l'an dernier

par Pierre Saint-Jacques

SHERBROOKE — "Avec des pertes par le feu de moins de 50 cent comparativement à l'année 1983 et avec une augmentation des activités de la prévention de 55 pour cent, je considère 1984 comme une excellente année!"

M. Eudore Provost, directeur du Service d'incendie de Sherbrooke, n'a pas eu honte de présenter le rapport annuel des activités du service qu'il dirige aux membres du conseil municipal, hier soir.

C'est d'ailleurs la dernière fois qu'il accomplissait ce geste puisqu'il doit prendre sa retraite à la fin du mois de mai.

Le feu a causé des pertes matérielles de l'ordre de 883 050 \$ en 1984 contre 1 596 315 \$ en 1983.

Les pompiers ont donné suite à 1033 appels au cours de la dernière année dont 135 incendies dans les limites de la Ville et 160 appels de toutes sortes dont 45 incendies à l'extérieur de Sherbrooke.

Les maisons d'habitation et les véhicules totalisent à eux seuls plus de 78 pour cent du nombre d'incendies et dans une proportion de 20 pour cent, les feux prennent naissance dans la cuisine et dans une proportion égale, dans les aires de remisage.

La cause la plus coûteuse en pertes matérielles serait dans une proportion de 38 pour cent une défaillance mécanique et électrique.

Viennent au second rang avec 11 pour cent, les incendies criminels, douteux ou causés par des actes de vandalisme.

Les incendies, à Sherbrooke, surviennent le plus souvent en après-midi et en soirée, les vendredis et samedis.

Les pompiers ont effectué au cours de la dernière année 5862 visites d'inspection à domicile, con-



Eudore Provost

Faits divers

• Prisonnier de la voiture

SHERBROOKE (psj) — L'unité de sauvetage des pompiers de Sherbrooke a dû intervenir dans la nuit de dimanche à lundi pour assurer la désincarcération de l'occupant d'une automobile démolie dans un accident.

L'accident s'est produit à la hauteur du 2455 est de la rue King, à Fleurimont.

L'occupant, M. Claude Richard, de Rock Forest, était prisonnier sur

la banquette avant de la voiture.

Il a fallu de longues minutes aux pompiers avant de pouvoir dégager le blessé qui avait entre-temps reçu les premiers soins des ambulanciers.

Les pompiers n'ont regagné leur caserne que 90 minutes après l'appel adressé à l'unité.

Dans l'embarquée, la voiture a heurté un poteau et arraché une borne-fontaine.

• À la recherche d'un boa

Plainte peu commune qu'ont enregistré les policiers de Métro-Police Ascot-Lennoxville lorsqu'une danseuse a signalé le vol d'un boa dans son appartement, du secteur Place Bergamin, dans Ascot ct., au cours de la fin de semaine.

Le cambriolage semblait viser essentiellement le boa d'une longueur de trois pieds et pas malin

pour deux sous.

Une vitre de l'appartement avait été cassée pour faciliter le passage des voleurs.

La police a pris la peine de préciser que le boa en question, pré-nommé Georges, n'était pas un animal dangereux afin d'éviter toute forme de panique.

La bête vaudrait quelque 650 \$.

• Du photocopieur à la calculatrice

Les enquêteurs du poste de Sherbrooke, à la Sûreté du Québec, ont ouvert un dossier au sujet d'un cambriolage perpétré dans les locaux de Monuments Sherbrooke, dans le 6e rang sud de St-Elie.

Les voleurs ont emporté avec eux le photocopieur, une machine à écrire, une calculatrice et divers instruments servant à la préparation des

monuments, le tout d'une valeur de plus de 4 000 \$.

On croit que les mêmes voleurs avaient également fait une halte à l'atelier de débousselage situé tout près des locaux de Monuments Sherbrooke.

Encore là, des instruments et outils ont été volés pour un montant approchant les 600 \$.

• Une courte panne... bruyante

L'interruption de courant qui a affecté une partie du quartier nord, hier, dont le Carrefour de l'Estrie et le quartier général de la SQ tout comme la plupart des immeubles du secteur a malgré sa brièveté fait

du bruit.

A cause de cette panne, il y a eu déclenchement du système d'alarme au Carrefour de l'Estrie ce qui y a conduit en trombe les pompiers des postes 1 et 2.

• Pas seulement à Sherbrooke

Sur la scène des faits divers, il est arrivé souvent au cours des derniers mois que l'on mentionne de nombreux vols de magnétoscopes à Sherbrooke.

Mais il n'y a pas qu'à Sherbrooke que ce fléau court.

À la Sûreté du Québec de Sher-

brooke, en cinq jours, on a enregistré trois vols de ces appareils populaires chez les télégraphes et encore davantage chez les voleurs.

Deux vols ont été commis dans des chalets à Chéribourg, canton de Magog et un troisième à Bromptonville.

• Deux magasinages, deux de trop...

Un individu de 33 ans, de St-Elie d'Orford, a trop joué avec la loi de la moyenne, hier, en commettant deux vols à l'étalage d'importance au cours du même jour.

Le suspect a été appréhendé à sa sortie du magasin Sears du Carrefour de l'Estrie.

Il avait en sa possession des lames, un ventilateur et des chandeliers pour une valeur de plus de 70 \$.

Il avait passé outre à la caisse.

Comme le veut la routine, les po-

liciers ont procédé à la vérification du véhicule du suspect et ont appris du même coup que le suspect avait déjà un premier magasinage à son actif.

Il avait volé des cassettes, un coupe-vitre, un jacket et un couteau pour un montant de quelque 95 \$.

La marchandise a été saisie pour être remise aux gérants respectifs.

L'homme, pour sa part, devra répondre de ses gestes en Cour des sessions de la paix.

• Accident avec trois impliqués

Si la journée de lundi a été relativement calme en ce qui touche les accidents de la route, il y en a un qui aurait pu avoir une tournure plus grave.

L'accident s'est produit un peu après 11h30, rues Ontario et King ouest.

Il a impliqué trois véhicules dont un camion tirant une remorque et une roulotte qui est allé donner contre les locaux de Rita Fleuriste, rue King ouest.

Selon les informations obtenues, un premier véhicule qui circulait sur la rue Ontario vers la rue King a soudainement freiné quand le feu est passé du vert au jaune.

On se demande si cet empressement à obéir au feu jaune n'aurait pas été avivé par la présence d'un véhicule de patrouille, immobilisé au feu rouge sur la rue King ouest.

Toujours est-il que le véhicule qui suivait celui qui a stoppé brusquement n'a pu, lui, freiner à temps.

Puis arrive dans le portrait le camion avec ses deux wagons de queue qui, tout en passant par la droite, heurte légèrement un des deux véhicules impliqués, passe outre sur King et va donner contre le commerce de Rita Fleuriste.

guère eu le temps de se tourner les pouces au cours de l'année 1984 en procédant à 1933 visites d'inspection dont 102 inspections après incendie.

Ils ont consacré leurs énergies à visiter et inspecter les lieux publics, les établissements hospitaliers, commerciaux, industriels...

Ils ont également effectué plus de 2000 visites de réinspection sans compter les conférences, les ins-

pections pour installation de chauffage au bois, pratiques d'évacuation, préparations de plan d'évacuation, dépositions en Cour, etc.

On note enfin dans les 102 inspections faites à la suite d'incendies que 15 incendies ont été déclarés volontaires.

Il s'agit malgré tout d'une baisse sensible par rapport à l'année 1983 où l'on avait enregistré 41 incendies d'origine criminelle.

Accusé d'agression sexuelle

SHERBROOKE — Le magistrat Yvon Roberge a renvoyé pour un examen de trois jours Alexandre-Pierre Sévigny qui est soupçonné d'une agression sexuelle grave à l'égard d'une fille de 18 ans.

La victime alléguée a été entraînée dans un fond de cour à 03 heures dimanche sur la rue Gillespie où elle a été outragée.

Le défenseur Michel Beauchemin avait demandé que son client, âgé de 28 ans, du canton d'Ascot, soit

examiné par un médecin avant de répondre à l'accusation portée contre lui.

Sévigny, qui est détenu, reviendra devant le tribunal jeudi.

Selon la police, des patrouilleurs sont remontés jusqu'à lui après avoir suivi des pistes dans la neige entre la rue Gillespie et la rue Goyette.

L'enquête policière est menée par MM. Jean-Pierre Rodrigue et Jean-Pierre Allaire.

Renvoyé pour examen de 30 jours

SHERBROOKE — Claude Larose a été renvoyé pour examen de 30 jours au centre hospitalier de Sherbrooke pour savoir s'il est apte à répondre d'accusations de tentative de meurtre, utilisation d'arme et de manipulation d'arme sans prendre les précautions suffisantes.

Cela fait suite à un incident survenu le 11 avril dans une conciergerie de la rue King ouest où deux coups de feu ont été tirés dans une

porte et un troisième dans un appartement.

Le défenseur Michel Beauchemin avait demandé une ordonnance en ce sens au magistrat Yvon Roberge de la Cour des sessions de la paix.

Selon la police, Larose, âgé de 21 ans, de Montréal, aurait tenté d'entrer de force dans l'appartement de son ancienne flamme éteinte dans le but de s'immoler devant elle par désespoir.

Le ministère public était représenté par Me Pierre Proulx.



King wellington
REDIGÉE EN COLLABORATION

Jean-Pierre Pinard n'est certes pas le seul conducteur qui, un jour ou l'autre, a dû pousser sa voiture restée en panne. On l'a vu s'exercer à un tel sport sur la rue Belvédère, près de la rue Galt. Jusque là, rien d'anormal... sauf qu'il avait oublié d'enlever l'écriteau "à vendre" dans une des vitres de la voiture.

Quand Yves Grimard se rend à la cabane à sucre une fois l'an, il s'organise pour en conserver le goût longtemps après. On l'a vu sortir de ses poches deux petits sacs qu'il a remplis d'oreilles de crisse. Il a prétexté que c'était pour son épouse qui n'avait pu se rendre à la partie. On croit que c'était lui l'épouse.

Lors d'un récent séjour dans les états du sud, **Gaston Lachapelle** n'a ramené que le tiers des vêtements et de tous les bagages qu'il avait emportés. C'est qu'il a voulu faire de la place pour toutes les pierres et les petites roches recueillies au cours d'excursions sur la plage. **Jacques Testulat** lui aurait même prêté un fourre-tout pour que **Gaston** puisse en importer davantage au pays.

Pour leur dernier né, le troisième, qui a vu le jour vendredi dernier, **Michel Archambault** et **Johanne Simard** sont à court

La Commission de police devrait peut-être installer un bureau permanent dans la région.



L'ENVELOPPE D'ARGENT

CHLT RADIO 63

9.30: \$
10.30: \$
11.30: \$
15.30: \$

PRENEZ EN NOTE
TOUS LES MONTANTS
DU LUNDI AU VENDREDI

Isoler bien votre maison maintenant et économisez avec

RED TOP

L'ISOLANT EN FIBRES MINÉRALES À SOUFFLER

La fibre minérale n'exige pas d'additif chimique pour résister au feu, à l'humidité, à la vermine et à la pourriture.

Téléphonez-nous pour obtenir une inspection gratuite de votre maison et une estimation pour mettre une couverture RED TOP dans vos combles.

produit de La Compagnie du Gypse du Canada Limited

Clément Fortier & Associés Inc. 563-8333

La Quotidienne

724-0339

d'une ligne à la page

PUBLICITE ☐ PUBLI-REPORTAGE ☐ CONCOURS
PUBLI-PROMOTION ☐ ANNONCES ☐ RELATIONS PUBLIQUES

BINGO 975
ultra rapide
la tribune Toute une Equipe!

UN SEUL MARATHON MONTANT A GAGNER 975\$

MARATHON — CARTE BLEUE

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
SAMEDI le 13 avril 1985:
G-50, N-40, N-34

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
LUNDI, le 15 avril 1985:
I-16, G-47, N-36

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
Mardi, le 16 avril 1985:
O-72, G-59, O-70

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.
Tél.: 569-9201, JIK 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

YVON DUBE
Président et Editeur

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef

FRANÇOIS VAILLANCOURT
Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNE
Directeur du service du tirage

Courrier de deuxième classe
Enregistrement No 1539

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sans droits de service par camélot et routes motorisées, 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201
Rédaction: 569-9184 — Tirage: 566-6353

Accusations de mauvaise gestion

Côté parle de façon stupide

— le maire Pelletier

SHERBROOKE — "Le conseiller Côté m'a donné un coup. Mais je n'ai pas de leçon de 'management' à recevoir d'un commis des Affaires culturelles... Je trouve déplorable que le conseiller Côté se permette la liberté de parler de façon aussi stupide!"

La réplique du maire Jean Paul Pelletier s'est faite on ne peut plus cinglante, hier soir, au sujet des accusations de mauvaise gestion que le conseiller André Côté avait portées contre lui, concernant le retour d'une subvention de 185,200 \$ au gouvernement du Québec, parce que la Ville a mis sur les tablettes le projet Place Hôtel de ville.

Le maire Pelletier n'a pas digéré de tout les remarques que son conseiller, le représentant du district 12, avait formulées dans une déclaration à La Tribune, la semaine

dernière. "Le conseiller Côté dit que j'ai fait perdre environ 400,000 \$ de subventions à la Ville et que c'est là de la mauvaise administration de ma part. Tout d'abord, il s'agit d'un dossier qui a été initié sous l'ancien conseil, en 1982. Et il faut savoir que ce 400,000 \$ imposait à la Ville des dépenses entre 6 et 10 millions \$ pour réaliser le projet Place Hôtel de ville... Si le conseiller Côté a pris la décision de faire de la politique au lieu de l'administration, c'est son affaire. Mais je pense qu'il aurait tout in-

térêt à suivre des cours de 'management', a-t-il lancé de façon explosive, tout en disant faire attention à ses propos.

Accusant le conseiller Côté d'avoir fait volte-face à la dernière minute, après avoir appuyé le défunt projet d'achat de l'édifice Gabr, le maire Pelletier a tenu à faire ressortir que ses intentions ont toujours été honnêtes dans ce dossier. "Les intérêts du maire ont toujours été pour la population, dans le but d'une saine gestion."

Quant au 185,200 \$, dont une résolution, hier soir, a officialisé le retour à Québec, le maire Pelletier a rappelé avoir entrepris des négociations en vue de le conserver et de l'appliquer à d'autres fins publiques. "Mais il sera retourné, comme c'était prévu au protocole. Et

cela n'a rien à voir avec la subvention de 1 million \$ de Revi-Centre. Dans ce dossier, j'invite notre représentant, le député Fréchette, à nous prêter son précieux concours... J'ai bon espoir que la subvention sera versée avant les élections. Après cela, ça ne servira pas à grand-chose."

Le conseiller André Côté est revenu à la charge pour dire au maire qu'il ne devait pas se surprendre des coups qu'il reçoit. "Vous êtes en politique et au fur et à mesure que le temps avancera, vous devez vous attendre à recevoir des coups plus nombreux et plus véridiques... Ce n'est que sain en démocratie de pouvoir s'exprimer. Et je maintiens que vous avez fait perdre 400,000 \$ à la Ville... Tout comme tout à l'heure il y en a qui vont sau-

ter quand j'expliquerai pourquoi le surplus libre à la Ville, à la fin de 1984, n'était plus que de 116,557 \$", a-t-il réagi.

Le représentant du district 12 a aussi exigé que le maire le respecte dans le travail qu'il fait. "Je trouve cela bas de vous entendre me traiter de commis. Je suis un professionnel aux Affaires culturelles. Vous avez un MBA et moi une maîtrise en aménagement... Alors en terme de scolarité, je pense que je n'en ai pas moins que vous", a lancé André Côté.

Concernant l'édifice Gabr, il a reconnu avoir été d'accord avec le principe des négociations pour l'achat, au départ. "Mais vous vous souviendrez M. le maire que je suis allé vous voir dans votre bureau pour vous dire que ça ne marchait pas... Dans ce dossier-là, il fallait

arracher les informations à la pièce et quand est venu le temps de prendre la décision, j'ai voté contre", a-t-il dit.

Il s'en est fallu de peu que le conseiller Côté et son collègue Jean-Yves Laflamme ne s'empoignent verbalement eux aussi, alors que le premier a qualifié de "tartuffe" le représentant du quartier Centre, qui venait de s'inscrire en faux contre une déclaration d'André Côté, au sujet d'une lettre du 17 septembre faisant référence au retour possible de la subvention de 185,200 \$.

Puis, différents conseillers sont par la suite intervenus pour s'exprimer relativement au dossier Place Hôtel de ville et de l'analyse qui devrait suivre. Une longue amorce de discussion que le conseiller Roméo Quintal a qualifié de "confession générale".

Projet d'élargissement de la rue Prospect

Des dissensions subsistent

par Stéphane Lavallée

SHERBROOKE — Même si tous les membres du conseil municipal de Sherbrooke paraissent d'accord quant à l'éventualité de faire de la rue Prospect, entre les boulevards Jacques-Cartier et Lionel Groulx, une artère "collectrice principale" axée vers le débit de la circulation, on a décidé de reporter d'une semaine les décisions dans ce dossier de réaménagement de la rue Prospect, des dissensions subsistant toujours entre les conseillers concernant différents points du projet.

Ainsi, le conseiller André Côté se demande, de son côté, s'il est vraiment nécessaire de mobiliser 25 mètres de terrain, en largeur, pour élargir cet artère. "Quatre-vingt-deux pieds (25 mètres), c'est trop large, je ne suis pas d'accord", dit-il, reconnaissant à la fois qu'il existe présentement des problèmes de circulation intense dans ce secteur de la ville désigné comme étant le nouveau nord, là où se développent des projets immobiliers en bordure des terrains du club de golf de Sherbrooke.

Le plan soumis hier au conseil municipal par le directeur du service de génie civil de la municipalité, Jean-Yves Massé, recommandant l'appropriation d'une emprise de

25 mètres qui impliquerait ainsi l'achat de terrains privés en bordure de la rue Prospect actuellement tracée et à l'endroit où elle passera éventuellement, bifurquant avant d'atteindre le boulevard Lionel Groulx.

"Nous n'avons pas tous les renseignements pour décider tout de suite", argumentait hier soir le conseiller Jean Perreault, représentant d'une partie du quartier touché. "Je me demande, affirme-t-il, quel effet les travaux auront sur la circulation dans le secteur. La rue Bouchette est déjà devenue achalandée. Il faut statuer, a rajouté Perreault, sur ce qu'on va offrir aux résidents."

A cela, Jean-Yves Massé répond que la rue Prospect est inévitablement appelée à se transformer en "collectrice principale", qu'on le veuille ou non, en raison du développement domiciliaire entrepris dans cette portion de la municipalité. On estime qu'une fois l'élargissement réalisé, le flux quotidien de véhicules automobiles pourrait varier de 5,000 à 8,000 sur cette rue qui ne posséderait alors que deux voies.

Le plan prévoit en outre l'ajout d'un trottoir de chaque côté de la rue de même que des bandes de stationnement de part et d'autre,



André Côté



Jean-Yves Massé

laissant finalement 4,88 mètres de terrain inutilisé à gauche et à droite.

La question sera reprise lors de la prochaine séance du conseil municipal, celui-ci désirant manifestement agir avec rapidité dans ce dossier afin de profiter pleinement des projets de construction présentés par des promoteurs en vue de travaux à courte échéance.

Sans inclure l'aménagement des trottoirs, le coût d'élargissement de la rue Prospect est évalué 2,177,500 dollars.

Des travaux d'aqueduc et d'égouts entre le boulevard Jacques-Cartier et la rue Meilleur pourraient entraîner des déboursés de 378,467 \$ dès cette année, même si aucun montant n'a été prévu au budget d'immobilisations pour 1985.

Le conseil refuse de corriger 149 noms de rues

SHERBROOKE (FG) — Même si, en vertu du Guide toponymique du Québec, 149 noms de rues à Sherbrooke sont incorrectement écrits ou comportent même des fautes, les membres du conseil n'ont pas l'intention d'y apporter des changements.

Hier soir, lors de leur séance, les élus municipaux de Sherbrooke ont décliné l'invitation formulée par la Commission de toponymie du Québec, à l'effet de procéder aux modifications requises pour se conformer aux exigences du Guide toponymique du Québec.

Le tout fait suite à une inspection où des fonctionnaires de la Commission de toponymie du Québec ont décelé plusieurs erreurs dans la désignation de rues. Dans 94 cas, la

faute porte sur l'absence d'articles précédant le nom de rue. Comme par exemple, on ne doit pas lire Rue Abénaquis, mais Rue des Abénaquis. Ou encore, à Sherbrooke, il n'y a pas de Boulevard Université, mais le Boulevard de l'Université. Comme la Rue Vermont dont le vrai nom doit être Rue du Vermont. Et la liste s'allonge ainsi. Bref, ce sont pratiquement tous les noms de rues de Sherbrooke qui ne seraient pas conformes aux procé-

dures arrêtées par les linguistes.

Dans 21 autres cas, la faute porte sur le mot "place" qui précède certains noms. Citons comme exemples la place Beckett (en bordure de la rue du même nom) ou la place Rouville. Dans le premier cas, le bon usage veut que le nom soit précédé du mot Impasse et, dans le second, de Croissant.

Aussi, la Commission de toponymie a officiellement fait savoir qu'elle n'officialise pas 9 noms de rues qui réfèrent à des gens encore vivants, comme Jean-Paul II, Léger, Choquette et autres. Cette même interdiction va dans le cas de ruelles, comme Auger, Cantin et

autres, pour 11 noms dans ce cas-ci.

Finalement, cet organisme demande aux autorités municipales d'apporter des corrections à l'écriture de 14 noms de rues. Par exemple, Druiettes devrait plutôt se lire Druiettes. Gorette devrait devenir Maria-Gorette. Lemoine devrait être remplacé par Le Moine.

En raison du nombre imposant de changements exigés, et des coûts que cela entraînera, le conseil de ville a décidé de ne rien faire, mais a accepté de se conformer aux critères établis par la Commission de toponymie du Québec, dans le cas des futurs odonymes.

recommandation en ce sens de l'ingénieur Jean-Yves Massé et un avis juridique de Me Pierre Huard. Le conseiller Alfred Demers a de nou-

veau signifié son opposition en faisant enregistrer cette fois sa dissidence.

• Correction prévue l'an prochain

Une demande acheminée par le directeur de Radio-Québec, Gaston Bachand, et pilotée par le conseiller André Côté, à l'effet de régler le problème de circulation à l'angle des rues King et Radisson (surtout pour les automobilistes tournant, depuis Radisson, en direction est, sur King), a été reportée pour la présentation du prochain budget d'immobilisations. La mesure, évaluée à quelque 6,000 \$, consiste à

abaisser la bande médiane située à l'ouest de la rue King pour permettre une meilleure visibilité. Mais comme les fonds ne sont pas disponibles, cette année, on a reporté le tout à l'an prochain en invitant d'ici là les gens à utiliser la rue Bélair, pour rejoindre Don Bosco, et ainsi s'engager sur la rue King sous la protection de feux de circulation à cet endroit.

• Subvention pour reconstruire un chemin

Une demande de subvention de la part de la municipalité sera acheminée au ministère des Transports, dans le but de procéder éventuellement à la reconstruction du Chemin de la Côte des 14 (prolongement de la rue Papineau), dans

les limites de la Ville. Les coûts des travaux ont été établis à 250,000 \$, soit 65,000 \$ pour la pose de 113 mètres d'égouts et d'aqueduc et 185,000 \$ pour l'excavation, la fondation et le pavage de ce chemin rural sur 440 kilomètres.

• Zone industrielle prolongée dans l'Est?

La zone industrielle Galt-Lavigne, dans le quartier Est, à la limite avec Fleurimont, sera prolongée dans le secteur des rues Longpré et Letarte. C'est le sens du pro-

jet de changement de zonage que la Ville a elle-même soumise et qui fera l'objet d'une séance de consultation, le 6 mai.

• Echange de terrains avec une garderie

La Ville de Sherbrooke et la garderie Croissant de Lune ont procédé à un échange de terrain dans le secteur des rues Ste-Marie et Short, près de la voie ferrée. Pour la garderie, cette entente lui per-

mettra de construire un nouvel édifice et, pour la Ville, cela aura pour effet de permettre éventuellement la réalisation du projet d'ouverture d'un nouveau tronçon de rue devant relier les rues Ste-Marie et Short.

• Biblio-jeune de l'Ouest très populaire

C'est avec joie que les membres du conseil ont approuvé de verser 1,800 \$ pour la Biblio-jeune du quartier Ouest, pour le coût annuel du loyer, compte tenu du succès de cette bibliothèque décentralisée.

passé à 201 à 392, entre 1982 et 1984; les visites, de 1,625 à 5,407; le nombre de volumes empruntés, de 4,162 à 14,795. Et de plus, tous les usagers se disent totalement satisfaits. Aussi, le conseiller Jean Perreault a fait ressortir que dans le cas des autres quartiers de la Ville, il devient urgent de statuer face à une bibliothèque décentralisée ou non.

Les dernières statistiques révèlent une fois de plus l'étonnante progression des activités liées à ce service. Le nombre d'abonnés est

Dans les coulisses...
... de l'hôtel de ville

• Pas d'opposition aux amendements au zonage

SHERBROOKE — Il n'y a pas eu d'opposition des citoyens, hier soir, lors de l'assemblée de consultation précédant la séance spéciale du conseil et portant sur différents amendements au zonage. Un des projets à l'étude vise à faciliter les procédures nécessaires pour permettre la création de garderies d'enfants. Lors de son adoption officielle, à une prochaine séance du

conseil, ce projet permettra l'aménagement des garderies sans nécessiter au préalable de recommandation de la part des Services techniques.

Seuls les résidents du secteur concerné seront appelés à se prononcer, en autant évidemment que le projet de garderie d'enfants rencontre les autres critères du règlement de zonage.

• Stationnements: Perrault dissident

Le conseiller Jean Perrault a fait inscrire sa dissidence relativement au projet de près de 3 millions \$ que la Ville de Sherbrooke a mis de l'avant, au sujet de la construction de stationnements souterrains et de places publiques, sur le site du plateau Marquette. Sans cependant rejeter le projet comme

tel, le représentant du district 11 a déclaré qu'il était inconcevable que la Ville n'obtienne pas l'aide du gouvernement fédéral, considérant les sommes impliquées. Le projet est toutefois devenu officiellement réalité, hier soir, du moins sur papier, alors que le règlement à cet effet a été adopté.

• Wellington fermée pour une vente-trottoir

La SIDAC King/Wellington a été autorisée à procéder à la fermeture de la rue Wellington nord, du 18 au 22 juin, sur les heures d'affaires, de façon à permettre la tenue d'une vente-trottoir. Une autre demande

de ce groupe a été acceptée par le conseil, soit de permettre aux restaurants de servir des repas à l'extérieur durant cette période et de procéder à l'installation de petits kiosques sur les trottoirs.

• Nouvel avocat embauché

Le poste d'adjoint au directeur des Services juridiques, que dirige Me Pierre Huard, sera comblé par l'engagement de Me Patrick Théroux, sur une base contractuelle fixée du 29 avril 1985 au 31 décembre 1986. Avocat depuis neuf ans, il travaillait jusqu'à sa nomination au

Centre communautaire juridique de Sherbrooke, en droit civil et administratif. Il a été choisi parmi 24 candidats, à la suite d'un second concours; le premier exercice n'ayant vu que cinq candidats postuler. Son salaire a été fixé à 45,865 \$.

• D'autres travaux de peinture à un viaduc

Reporté à plusieurs reprises, le dossier sur les travaux supplémentaires de peinture du viaduc situé à l'intersection Galt, Alexandre et

Larocque a finalement été réglé. Et le conseil a autorisé le paiement de ces travaux supplémentaires, pour un montant de 6,792 \$, suivant une

Tunnel Queen: échéance connue d'ici le week-end

SHERBROOKE (FG) — Les automobilistes devraient savoir d'ici la fin de la semaine quand sera rétablie la circulation sous le tunnel Queen, qui permet d'arriver directement au centre-ville.

C'est ce qu'a fait savoir hier l'ingénieur municipal Jean-Yves Massé, signalant qu'une analyse est en cours pour déterminer la stabilité de la pente dont une section s'est détachée la semaine dernière. Le tout dans le but de s'assurer que la sécurité ne sera pas menacée lors du retour de la circulation qui, actuellement, doit continuer tout droit et se diriger au centre-ville par Prospect ou Belvédère.

M. Massé a aussi mentionné que des solutions de reconstruction du mur de soutènement,

aménagé en 1964, seront avancées prochainement. Il existe cinq possibilités, mais les ingénieurs mandatés ont encore du travail à faire avant de recommander la solution qui soit la meilleure et au moindre coût. On est à la recherche d'une solution permanente qui aurait l'avantage d'éviter les frais d'entretien qui deviendront de plus en plus lourds à supporter pour cette infrastructure de béton.

Le conseiller Roméo Quintal n'a pu s'empêcher de s'écrier que la Ville serait bientôt engloutie, de la façon dont ce genre de problèmes se répètent à Sherbrooke. "Nous avons dû refaire trois ponts, deux tunnels, deux stationnements... Et maintenant c'est au tour du mur du tunnel Queen."

La sentence de Jean-Luc Pouliot rendue vendredi

MONTREAL (PC) — Après avoir entendu hier les représentations sur sentence de l'avocat de la défense et du ministère public, le juge Claire Barrette-Joncas, de la Cour supérieure, prononcera la sentence de Jean-Luc Pouliot vendredi.

24 ans, Jean-Pierre Truchon, 34 ans, France Michaud, 21 ans et Renaud Paquette, 27 ans, ont été retrouvés dans un ravin en bordure du chemin Vaillancourt, près de Coaticook.

Pouliot, le père de 12 enfants, a été reconnu coupable de complicité après le fait, de séquestration et de voies de fait.

Au cours de son procès, Jean-Luc Pouliot a affirmé qu'il était présent lorsque ses fils Mario, Ronald et Serge emmenèrent de force les quatre victimes à la demeure familiale pour les "interroger" et pour faire révéler à Paquette l'identité des responsables d'un sacage qui avait eu lieu dans deux chalets appartenant au Pouliot.

Pouliot avait témoigné que ses facultés étaient affaiblies par l'alcool et que sa mémoire lui faisait défaut.

Dans son allocution, le procureur de la couronne Me Thomas Walsh a déclaré que Pouliot ne semblait pas être la proie des remords et qu'il ne s'était pas inquiété du sort atroce qui était réservé aux quatre victimes. Il n'a cependant pas fait de suggestions précises quant à la sentence que devra rendre le juge.

Son collègue de la défense, Me Gilles Doré, a déclaré que les crimes dont est accusé son client ne méritaient pas le pénitencier.

Me Doré a soutenu que Jean-Luc Pouliot aurait simplement tenté de protéger ses fils en les cachant de la police quelques heures après la macabre découverte des cadavres et que ce geste ne faisait pas de lui un complice.



Jean-Luc Pouliot

Le Baron: la séance de conciliation échoue

SHERBROOKE (GF) — La séance de conciliation d'hier n'a absolument rien donné et chacune des parties opposées dans le dossier de l'hôtel Le Baron est retournée sur sa position.

puis plusieurs semaines et d'enviesager une reprise du dialogue.

Selon le conseiller syndical Jean-René Ré de la CSN qui représente les employés du Le Baron, la reprise du dialogue par conciliation interposée n'a guère duré. Rapidement, dit-il, la partie patronale a rejeté la dernière contre-proposition syndicale, ce qui a mis fin à la séance de conciliation.

Pendant ce temps, le conflit qui sévit à l'hôtel Le Baron se poursuit et entame sa douzième semaine puisque les piquets ont été érigés à cet endroit le 28 janvier dernier.

C'est en effet un bilan négatif qu'il faut dresser de la tentative de rapprochement des parties effectuée, hier, par le conciliateur Renald Brassard, lequel avait demandé aux deux parties de cesser de s'ignorer comme elles le font de-

Les ingénieurs-professeurs pourraient intensifier leurs moyens de pression

SHERBROOKE (GF) — C'est ce matin que l'on saura si l'Association des ingénieurs-professeurs des sciences appliquées (AIPSA) entend poursuivre ses moyens de pression en vue d'obtenir le plus rapidement possible une nouvelle convention collective.

Comme l'explique un porte-parole de l'AIPSA, le professeur Jean Lapointe, le résultat des négociations qui devaient se poursuivre, hier, dépend la mise en oeuvre de nouveaux moyens de pression dès cette semaine.

A la grève tournante qui a perturbé les activités de la faculté les semaines précédant le congé pascal, l'AIPSA pourrait donc mettre de l'avant ce qu'elle nomme "actions examen", soit la retenue des

examens qui doivent être remis rapidement à l'administration.

Selon M. Lapointe, les négociations progressent très lentement quand elles ne font pas tout simplement du surplace.

La convention collective liant l'Université de Sherbrooke et les ingénieurs-professeurs des sciences appliquées est échu depuis mai '83, il y a bientôt deux ans. Les enjeux portent sur la qualité de l'enseignement, la charge de travail et les salaires.

Loi 3 inconstitutionnelle?

Le Ralliement des parents s'adresse aux tribunaux

par Michel Rondeau

SHERBROOKE — Le Ralliement provincial des parents du Québec s'est rendu hier devant le tribunal, en Cour supérieure, à Montréal, pour faire déclarer la loi 3 inconstitutionnelle.

C'est ce qu'a annoncé le chanoine Achille Larouche.

"Cause nationale ou le procès du siècle, appelons cela comme on le voudra, dit le chanoine Larouche, le fait est sans précédent dans nos annales. Le Ralliement des parents a tenu parole, il a tenu sa promesse."

Le procès en Cour supérieure origine du fait que le Ralliement considère la loi 3 comme inconstitutionnelle et le Ralliement veut par là, dit-il, "récupérer nos écoles catholiques et le droit intégral à la confessionnalité". Me Emile Colas est l'avocat qui représente le Ralliement provincial.

Trois années de luttes

Ce procès est intenté après trois années de luttes qu'a vainement menées le Ralliement provincial pour infléchir le gouvernement québécois et l'amener à modifier son projet de loi afin de maintenir le statut catholique des écoles québécoises pour catholiques. La loi 3, qui a été adoptée il y a quelques mois, fonde les nouvelles commissions scolaires sur des bases linguistiques et non plus confessionnelles et elle donne aux parents des écoles le droit de choisir le statut, confessionnel ou non, de leur école.

Selon ce qu'en juge le Ralliement provincial des parents, l'article 93 de la Constitution canadienne irait au-delà de ce qu'offre la loi 3, et il accorderait aux catholiques québécois le plein droit à des écoles définies comme catholiques.

Le Ralliement n'a, depuis le projet de loi 40, cessé de déclarer que le gouvernement québécois avait des "prétentions abusives à usurper le champ de l'éducation". Il a aussi relevé le discours de Jean-Paul II à Terre-Neuve, alors que le Souverain Pontife, rappelant que l'avenir de l'Eglise est lié à l'avenir de l'école catholique, a invité les fidèles à conserver leur patrimoine en éducation.

Collège Champlain 1er directeur général issu de l'intérieur

SHERBROOKE (MR) — M. William Matson est devenu le premier directeur général du collège Champlain issu du milieu même de cet établissement régional offrant une formation collégiale à tous les anglophones de la province hors de Montréal.



William Matson

En effet, M. Matson était jusqu'ici le directeur du campus de Lennoxville, poste qu'il occupe depuis 1978. Il avait auparavant été le doyen de Lennoxville au plan académique, ce qui correspond au poste de directeur des services pédagogiques d'un collège francophone.

Le nouveau directeur général, qui établira bientôt son bureau au centre administratif du collège Champlain, à Sherbrooke, est le quatrième directeur général de cet établissement collégial. Son prédécesseur, M. Jean-Marie Bergman, avait remis sa démission l'été dernier, après quoi le processus de nomination du nouveau directeur s'était enclenché cet automne. Jusqu'ici, tous les directeurs généraux du collège avaient été des personnes de l'extérieur du collège.

M. Matson, qui entrera en fonction comme directeur général le 1er mai, dit qu'il portera une attention particulière à la situation du collège, qui, comme tous les établissements collégiaux, prévoit une diminution de clientèle dans les années à venir, vu la diminution constatée au niveau secondaire. Dans ce contexte, dit M. Matson, il

apparaît important de maintenir la grande qualité de la formation qu'a offerte le collège Champlain jusqu'ici afin d'attirer le maximum possible de collégiens. C'est dans cette perspective, d'ailleurs, que le nouveau directeur général voit la situation financière du collège et les relations de travail.

Le poste qu'occupe actuellement M. William Matson comme directeur du campus de Lennoxville sera comblé dans les semaines à venir et probablement sera-t-il comblé aux environs du début de juin. Ce pourrait être un candidat tant de Lennoxville que des autres campus du collège.

Champlain possède trois campus: l'un à Ste-Foy, l'un à St-Lambert, l'autre à Lennoxville. Celui de Ste-Foy se nomme le campus St. Lawrence et reçoit environ 720 collégiens inscrits aux cours réguliers de jour. Celui de St-Lambert compte 2,350 collégiens réguliers. Lennoxville en compte 1,400. L'éducation permanente a connu un important développement au cours des années, particulièrement au campus de St-Lambert.

publics possède au coin des rues King et Couture, à Sherbrooke.

L'exécution de ces travaux a été confiée à la société Geoffroy Construction, une entreprise qui a son siège social à Sherbrooke.

Travaux de 41,500 \$ dans un immeuble

SHERBROOKE — Des travaux d'entretien dont le coût s'élèvera à 41,500 \$ seront entrepris sous peu dans les locaux occupés par Environnement Canada, au deuxième étage de l'immeuble que le ministère des Travaux

Au Bon Marché

121, rue Dépôt

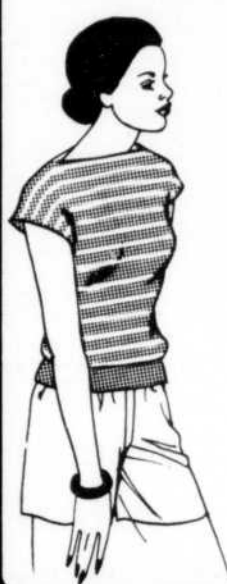
La Vente débute demain merc., 9h30 à l'Entrepôt

En dessous du prix de gros actuel!

Coupe-vent de printemps pour hommes

Modèles populaires en polyester-coton. Choix de couleurs.

1197



Vaste sélection!

Chemises T pour dames

Polyester-coton pour l'été, économisez la moitié.

297

Bas sport pour hommes
Pour pointures 10 à 13. Blanc et couleurs. 97¢

Pourquoi payer \$1.98?
Bas de travail pour hommes
Mélange polyester-laine avec haut rouge. 117

Ne payez pas \$1.98!
Casquettes d'été pour hommes
Genre camionneur. Grandeur universelle. 97¢

Faites provision et économisez davantage!
Culottes pour hommes
Tricot de coton dans un choix de couleurs. Comparez à \$1.59 97¢

Valeur certaine de \$1.49!
Bas habillés pour hommes
Tricot thermal en acrylique pour la toilette. 87¢

Pourquoi payer \$5.95?
Costumes de bain pour hommes
P.M.G. en tricot polyester. Couleurs assorties. 297

Pourquoi payer \$5.95?
Chemises à manches courtes pour hommes. Choix de couleurs. 14 à 16 1/2. 297

Comparez à \$8.95!
Chemises T pour hommes
Modèles mode en tricot polyester-coton. 477

Confection canadienne!
Shorts de jeu pour hommes
Polyester-coton en bleu marine. Comparez à \$8.95! 397

Pourquoi payer \$9.95?
Sweatshirts 'Big Top' pour hommes
Denim et ouaté combinés. Spécial de la vente 397

Comparez à \$9.95!
Chemises T polo pour dames
Modèle classique en polyester-coton. 497

Une valeur épatante!
Chemises T d'été pour dames
Superbe sélection de modèles et couleurs. Comparez à \$7.95! 377

Ne payez pas \$9.95!
Blouses d'été pour dames
Polyester-coton en blanc et tons pastel. 497

Pourquoi payer \$14.95!
Blouses pour dames
8 à 16, polyester-coton en blanc et tons pastel. 497

Comparez à \$3.49!
Chemises T à col rond pour dames
Tricot polyester-coton dans un choix de couleurs. 197

A la mode!
Bas à la cheville pour dames
100% coton en blanc populaire. Irréguliers, mais si non-irréguliers, vous pourriez payer \$1.00! 49¢

Légèrement irréguliers, mais voyez le prix!

Costumes de bain pour dames

Surtout d'une seule pièce; d'un TRES réputé fabricant canadien.
Si non-irréguliers, vous pourriez payer \$20.00 ou plus!

697



VENTE D'ENTREPOT

Plus de \$200,000 de vêtements été-printemps

Comparez à \$1.49!
Bas Bermuda pour dames
Pointures 9 - 11 en blanc et tons pastel. 77¢

Pourquoi \$1.49!
Culottes pour dames
Incluant nylon d'Antron extensible et 100% coton. 77¢

Pas besoin de payer \$7.95!
Vêtements de nuit courts pour dames
Polyester-coton dans un assortiment de couleurs. 388

Pourquoi payer \$12.95?
Jeans en denim pour dames
Tailles 27 à 34. Vedette de la vente! 697

400 seulement!
Sweatshirt et pantalons de jogging pour dames
Intérieur ouaté irréguliers et lignes habituellement plus coûteuses. 297 ch.

Frais et confortables!
Shorts de maternité pour dames
Genre Bermuda pointures 4 à 18. Comparez à \$9.95! 287

Vous pourriez payer \$5.95!
Shorts de jeu pour dames
Polyester-coton en P.M.G. Vaste choix de couleurs. 297

Solde de manufacture!
Pyjamas de tricot pour dames
Irréguliers. Si parfaits, vous pourriez payer jusqu'à \$11.95! 597

Pourquoi payer \$7.95?
Sacs à main d'été pour dames
Teintement de modèles, vous trouverez sûrement le vôtre! 297

Pourquoi payer \$1.49?
Bas de jeu pour garçons
Coton-nylon en blanc et couleurs. Incluant des irréguliers. 87¢

Comparez à \$11.95!
Slacks 'rugby' pour garçons
7 à 16 en couleurs variées. Les garçons les aiment et les parents apprécient leur prix! 597

Si non irréguliers vous pourriez payer \$2.98!
Chemises T pour garçons
8 à 14 en polyester-coton. Blanc et couleurs. 87¢

Il est à conseiller de faire provision!
Bas habillés pour garçons
Les valeurs dans le groupe se comptent favorablement à \$1.29 49¢

Pas besoin de payer \$12.95!
Chandails athlétiques pour garçons
8 à 16 dans une bonne sélection de couleurs et modèles. 597

Confection canadienne!
Shorts de sport pour garçons
Twill polyester-coton. Pointures 7 à 16 en couleurs variées. 297

Pas besoin de payer \$7.95 (si parfaites)!
Chemises T d'été pour garçons
8 à 16, modèles nouveaux. Economisez plus de la moitié. 347

Prix de vente à l'Entrepôt
Culottes pour garçons
8 à 16 Irréguliers et lignes beaucoup plus coûteuses. 47¢

Valeur épatante!
Blouses pour filles
7 à 16. Manches longues, broadcloth, coton-polyester. 297

Comparez à \$6.95!
Vêtements de nuit pour adolescentes
Mélange acetate-nylon imprimé. Vedette de la vente! 397

Comparez à \$11.95!
Pantalons d'été pour jeunes hommes
Teintes assorties en coton; Tailles 30 à 36. 599

Excellente valeur!
Pantalons de jogging pour hommes
Faits au Canada. Intérieur ouaté, choix de couleurs. P. à XGI. 397

Comparez à \$12.95!
Sweatshirts pour hommes
Tricot polyester-coton doublé ouaté. Canadiens, en couleurs variées. 597

Comparez à \$17.95.
Jeans Couturier pour hommes
28 à 38 en denim bleu. Vedette de la vente! 1197

Ne payez pas \$29.95!
Coupe-vent pour hommes
A la mode. Couleurs variées. P.M.G. 1797

Pour la détente!
Slacks 'rugby' pour hommes
Polyester-coton. Coupe confortable. Couleurs variés. 797

ECONOMISEZ!
Costumes de jogging pour dames
Tricot acrylique, doublés ouaté. Légèrement irréguliers... si non vous pourriez payer jusqu'à \$17.95! 597

62 seulement!
Robes soleil DEMI-TAILLES pour dames
Gingham de ton rose; tailles 14 1/2 à 22 1/2. Comparez à \$19.95! 697

Fraîches, pratiques!
Chemises T sans manches pour dames
Choisissez les vôtres dans cette impressionnante sélection. 277

116647

ECONOMISEZ jusqu'à 50%
en certains cas mêmes plus!
Quantité d'autres aubaines non annoncées!
**LA VENTE A L'ENTREPOT
AU BON MARCHÉ**
cette année encore plus importante que jamais!
La vente débute demain, merc., 9h30, à l'Entrepôt

Au Bon Marché
121, rue Dépôt
Profusion de la plupart des articles annoncés: certains sont limités. Venez tôt!

Lennoxville veut emprunter 50,000 \$ pour un poste de pompage

LENNOXVILLE (YR) — Le conseil municipal de Lennoxville étudiera, lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt, au montant de 50,000 \$, représentant les dépenses supplémentaires, rendues nécessaires pour l'installation d'un poste de pompage à son puits artésien numéro 3, et à la vente d'obligations, pour le même montant.

Un avis de motion en ce sens a été déposé à la dernière séance du conseil municipal, par M. Henri Ruel.

Ce montant de 50,000 \$ s'ajoutera à un règlement d'emprunt de 225,000 \$, voté, il y a trois ou quatre ans, par le conseil municipal, afin de financer la construction de la station de pompage, au troisième puits artésien de la municipalité. Cependant, le projet n'a pas été réalisé à l'époque et les coûts ont augmenté considérablement, ce qui explique le supplément de 50,000 \$, qui devrait être voté à la prochaine assemblée publique du conseil.

Par ailleurs, les ingénieurs engagés par la ville de Lennoxville ont étudié les soumissions reçues, en vue de la construction de cette station de pompage. Neuf soumissions ont été reçues, dont les plus basses provenaient de Léapi Construction Inc., 197,389 \$, Construction Geoffroy Inc., 206,398 \$, et Sintra Inc., 208,965 \$.

La plus basse soumission, celle de la firme Léapi Construction Inc. a été acceptée.

Les travaux débuteront au cours des prochaines semaines.

Appui au projet d'institut de recherches appliquées sur la dépollution au lac Magog

LENNOXVILLE (YR) — Le conseil municipal de Lennoxville a accordé son appui à l'Association pour la préservation du lac Magog, dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, pour la mise en place d'un institut de recherches appliquées sur la dépollution et l'eutrophisation des lacs et cours d'eau, au lac Magog, qui est situé presque à la tête du bassin versant de la rivière St-François.

La résolution soutient que ces recherches serviront à l'ensemble du bassin de la rivière St-François et autres lacs et cours d'eau du pays.

Ces recherches seraient surtout orientées vers la réduction des coûts des projets d'assainissement des eaux. Présentement, soutient la résolution, aucune recherche n'est effectuée pour trouver des techniques et moyens nouveaux servant à l'amélioration des milieux aquatiques dégradés.

Le conseil municipal de Lennoxville souligne qu'une étude de l'Association pour la préservation du lac Magog démontre un urgent besoin de l'implantation d'un institut de recherches appliquées, parce qu'il pourrait conduire à la découverte de techniques simples et moins coûteuses.

De plus la résolution souligne que le lac Magog sera à l'année zéro de sa dépollution, en 1985, à cause de la mise en opération des usines d'épuration des eaux usées des municipalités de son territoire et de la construction de systèmes d'égouts autour du lac.

Enfin, la ville de Lennoxville considère que le lac Magog est eutrophe bête, cote 8.8 et, de ce fait, offre les conditions idéales de laboratoire pour la recherche appliquée et le suivi.

Lennoxville en bref

LENNOXVILLE (YR) — Le maire et les conseillers municipaux de Lennoxville ne s'opposent pas à l'établissement d'une brasserie-pub, au 6, rue Collège, en tant que le projet soit conforme aux règlements municipaux sur la construction et le zonage. La demande a été adressée au conseil municipal par M. Stan Groves.

Les autorités municipales de Lennoxville, par résolution, ont décidé de ne pas s'opposer au projet d'annexion par la ville de Sherbrooke d'une partie du lot numéro 376, qui appartient présentement au territoire de la ville de Lennoxville.

Le comité de voirie de Lennoxville devra déterminer les priorités dans les travaux de voirie à exécuter, en 1985, et en faire part aux ingénieurs engagés par la municipalité. La compagnie Sintra devra entre autres choses, terminer les travaux commencés l'an dernier. La ville tentera également d'orchestrer ses travaux de voirie avec ceux de la compagnie Gaz Inter-Cité Québec Inc.

Le directeur du service des incendies de Lennoxville, M. John Nicol a souligné dans son rapport qu'il y a eu cinq incendies en mars, dont deux à Lennoxville et trois sur le territoire d'Ascot (CT). Le contrat pour le ramassage des cheminées à Lennoxville a été accordé à M. Iain Walker, de Lennoxville. Les tarifs présentés par M. Walker furent également acceptés et ils ont donné lieu à un avis de motion, à l'effet que le règlement municipal, portant sur les tarifs, soit amendé en fonction des coûts prévus dans le contrat adjugé à M. Walker.

Par ailleurs, la ville a engagé Mme Nancy Leclerc, pour un montant de 50 \$ par semaine, comme concierge à la halte routière du 256, rue Queen, entre le 1er mai et le 15 octobre. Cette dernière devra aussi s'occuper de l'entretien des fleurs, sur ce terrain. Par ailleurs, M. James Church a été engagé, au prix de 1.50 \$ par jour, pour lever et abaisser les drapeaux, sur la place municipale.

DATE LIMITE 30 AVRIL

Pour adhérer à l'assurance-maladie individuelle complémentaire de La Croix Bleue du Québec.

LA CROIX BLEUE
Parce que personne n'a les
moyens d'être malade.
(514) 286-8403 (418) 687-2223
à Montréal à Québec
(819) 562-3000 1-800-361-5139
à Sherbrooke de l'extérieur (sans frais)

Pourquoi payer jusqu'à \$5.95?
**Robes soleil
pour filles**
2 à 16 en 50% coton-50% polyester. Un vrai spécial!
297
Comparez à \$19.95!
**Jackets 3/4
pour filles**
7 à 16 en popeline. Teintes populaires. Economisez \$10!
997

Comparez à \$6.96!
**Slacks sport
pour enfants**
Twill polyester-coton dans un choix de couleurs.
447
Faits au Canada!
**Costumes de bain
pour fillettes**
2 à 6x, imprimé 100% polyester.
297

Pourquoi payer \$1.49?
**Bas au genou
pour filles**
Tricot d'acrylique dans un choix de couleurs. Populaires.
69c
Pas besoin de payer \$3.49!
**Chemises T
pour filles**
7 à 14, populaire encolure ronde, tricot coton-polyester.
147
Comparez à \$1.49!
**Hauts
corsage**
Coton imprimé élastique en tailles 8 à 14 ans.
77c
Vous pourriez payer (si parfaits) jusqu'à \$8.95.
**Sweatshirts
pour filles**
7 à 14, polyester coton, envers ouaté, couleurs assorties.
197

VENTE!
**Ensembles draps
et taie d'oreiller**
De GREMLIN'S pour les ENFANTS! 50% coton, 50% polyester. Gais imprimés. L'ensemble comprend: drap droit jumeau 65x100" (160x225 cm), un drap contour jumeau 39x76" (99x 193 cm) et une taie d'oreiller standard 29x19" (74x48 cm).
Comparez à \$29.95!
1444


Vous pourriez payer (si non-irréguliers) jusqu'à \$14.95!
**Costumes de bain
Bikini
pour dames juniors**
30 à 36. Choix de couleurs.
497

Pas besoin de payer \$1.00!
**Culottes Bikini
pour filles**
7 à 14, 100% polyester, choix de couleurs. Faites provision!
49c
Faites et pimpantes!
**Barboteuses
pour filles**
7 à 14, acetate-polyester, couleurs variées. Comparez à \$5.95!
297
Valeur certaine de \$2.98!
**Chemises T
pour enfants**
2 à 6x. Très vaste sélection, certains irréguliers.
127
Ne payez pas \$4.95!
**Vêtements de nuit
pour enfants**
Pyjamas, polyester-coton, couleurs assorties. 3 à 6x.
297

Pourquoi payer \$6.95?
**Costumes de
jogging pour bébé**
Confection canadienne, envers ouaté.
397
Comparez à \$4.95!
**Ensemble shorts
haut pour bébé**
Polyester-coton. Une vraie aubaine.
297
Comparez à \$1.50!
**Culottes bikini
pour dames**
Choix de plusieurs couleurs, en nylon d'Anton.
67c

Serait une bonne valeur à \$9.95!
**Slacks à enfiler
pour filles**
7 à 16, polyester-coton, choix de couleurs.
447
Comparez à \$1.98!
**Robes soleil
pour bébés**
12 à 24 mois. Coquets imprimés en polyester-coton.
97c
Pourquoi payer \$4.99?
**Dormeuses pour
bébés et enfants**
Tailles 1 à 6x. Ici, économisez plus de \$2.00!
266

Comparez à \$12.95!
**Slacks
aspect cuir
pour garçons**
Un simili-cuir épatant. 7 à 14.
697

Comparez à \$2.49!
**Maillots
de bain pour
garçons**
2 à 14 ans. Une aubaine rare!
79c

Pourquoi payer \$1.98?
**Shorts de jeu
pour enfants**
Coton, 2 à 3x. Pratiques, économiques.
127
Vous pourriez économiser \$2.00!
**Sweatshirts
pour enfants**
2 à 6x, sélection de couleurs, envers ouaté. Comparez à \$4.95!
299
Comparez à \$4.95!
**Costumes soleil
pour enfants**
Tricot polyester-coton pratique.
297
Comparez (si parfaits) à \$5.95!
**Dormeuses
pour enfants**
1 à 6x en polyester-coton.
233

Légèrement irréguliers!
**Slacks d'été
pour dames
juniors**
Choisissez parmi des centaines de modèles et couleurs. Vous en voudrez plusieurs à ce prix!
599

Solde du manufacturier!
**Robes été
et printemps
pour dames**
Tailles 7 à 22 1/2 dans le groupe. Comparez en confiance à \$24.95!
997

Pourquoi payer \$1.98?
**Bonnet pare-soleil
pour bébé**
Couleurs voyantes. Vous économiserez la moitié.
99c
Comparez à \$9.95!
**Bavettes
pour bébé**
Ratine et dos plastique dans un assortiment de modèles.
29c
Pas nécessaire de payer \$2.98!
**Barboteuses
pour bébé**
Ratine polyester-coton dans un choix de couleurs.
187
Vous pourriez payer (si parfaits) jusqu'à \$3.98!
**Chemises T
pour bébés**
12 à 24 mois. Coquilles au possible! Irréguliers.
99c
Valeur certaine de \$2.98!
**Pantalons de
jogging pour bébé**
Envers ouaté. Comme ceux des grands!
147
Irréguliers de ligne à 79c!
Bas pour bébé
Vous en achetez plusieurs au prix de vente à l'Entrepôt!
39c
Valeur comparable à \$4.95!
Soutiens-gorge
Sélection de modèles en blanc, nu, noir.
244

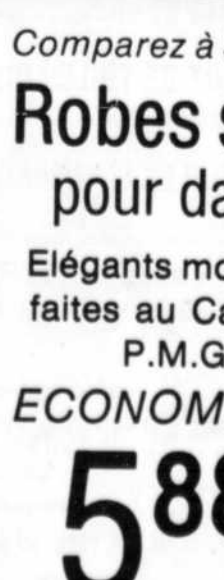
Pourquoi payer \$1.25?
**Culottes Bikini
pour adolescentes**
Tricot 100% polyester; certaines avec broderie.
57c
Comparez à \$8.95!
**Hauts de
maternité**
Polyester-coton. Rarement disponibles au prix de l'Entrepôt!
397
Pas nécessaire de payer \$2.98!
**Chemises T
pour hommes**
Coton de couleur. A prix d'économie!
157

Toutes au même prix de vente!
**Couvertures
de matelas**
Pour lits simple, double, queen. Matelassées, bourre de polyester.
797
Comparez à \$1.98!
**Serviettes
de bain**
Rayures colorées 20x40" (51x101 cm); 3 par client.
97c

Vous pourriez payer, si parfaits, \$14.95!
**Costumes
de jogging
pour filles**
8 à 16, intérieur ouaté. Valeur épatante.
497

A beaucoup moins que le prix régulier!
**Slacks
'parachute'
pour garçons**
Choix de couleurs en nylon. Populaires. Comparez à \$14.95!
597


Comparez à \$14.95!
**Robes soleil
pour dames**
Élegants modèles, faites au Canada. P.M.G.
ECONOMISEZ!
588


Comparez à \$14.95!
**Robes soleil
pour dames**
Élegants modèles, faites au Canada. P.M.G.
ECONOMISEZ!
588

Deux frères du député Gérin figurent dans la liste des notaires

SHERBROOKE (MM) — Pour le seul territoire de Sherbrooke desservi par la Société du crédit agricole, les services de 13 notaires, que l'on dit d'allégeance conservatrice, ont été retenus par le cabinet du ministre de l'Agriculture du Canada. Et de ce nombre, deux de ces professionnels ont des liens de parenté directs avec le député de Mégantic-Compton-Stanstead, François Gérin.

D'après la liste des notaires retenus en région par le gouvernement du Canada, et dont La Tribune a, des mains du secrétaire général de l'Union des producteurs agricoles, obtenu copie, les notaires Henri Gérin (Coaticook) et Yves Gérin (Magog) figurent parmi les professionnels "imposés" aux producteurs agricoles qui auront à contracter un éventuel prêt auprès de la Société du crédit agricole.

Selon les informations obtenues par le journaliste de La Tribune, les notaires Henri et Yves Gérin sont les deux frères du député fédéral de Mégantic-Compton-Stanstead.

De plus, le nom du notaire

Charles Samson de Sherbrooke, un des organisateurs de la campagne électorale du député conservateur Jean Charest, apparaît sur cette liste.

Pour le secteur de Thetford-Mines, l'ancien président de la campagne du "oui" lors du référendum de mai '80, M. Pierre Turcotte, est le notaire retenu pour les producteurs agricoles de cette région.

Outre ces noms, les notaires Jean-René Cloutier (Black Lake), Raymond Lemieux (Disraeli), Luc-Lin Bourque (Lac-Mégantic, ex-candidat conservateur en '80), Hélène Beauchesne, Conrad Lizée, Jean Panne-ton, Paul Pilon, André Simard (Sherbrooke), et finalement Patrick Vanherpe (Valcourt) sont les autres professionnels qui auront dorénavant, selon la directive émise, à transiger avec les producteurs agricoles.

Député

En ce qui a trait au député de Mégantic-Compton-Stanstead, Me François Gérin, il a été impossible de le rejoindre, hier.

Le député Gérin est présentement en vacances à l'extérieur du pays et il ne sera de retour que le 26 avril.

Choix du notaire "imposé" aux producteurs agricoles De la dictature complète

— Jacques Blais

par Michel Morin
SHERBROOKE — "Moi, j'appelle cela une belle petite connerie. C'est de la dictature complète et il n'est pas question que l'on accepte de se faire imposer de patronage."

Paraissant pour le moins irrité de la présente situation créée par le gouvernement conservateur, le président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), M. Jacques Blais, est allé droit au but, hier, en réclamant le libre choix pour les producteurs agricoles qui doivent faire appel à un notaire.

"Ce n'est pas au gouvernement de nommer des notaires pour les producteurs. Si j'étais moi-même notaire, je peux dire que je ne l'aimerais pas beaucoup celle-là. Après tout, une Société du crédit agricole, ce n'est pas fait pour du patronage", de dénoncer vivement M. Blais.

Bien déterminés

Accompagné d'une vingtaine de producteurs de la région qui brandissaient quelques pancartes, le président de l'UPA a clairement indiqué que les actions de l'organ-



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

Le président Jacques Blais de l'UPA et le secrétaire général Clément Lanoue, accompagnés par une vingtaine de producteurs, ont donné

une conférence de presse avant de se diriger vers les locaux de la Société du crédit agricole.

me dont il assume la présidence gouvernement du Canada aura fait n'auront de cesse que lorsque le marche arrière.

Selon l'UPA, le gouvernement conservateur de Brian Mulroney a, il y a environ trois semaines, dressé une liste de notaires qui seront imposés aux producteurs agricoles.

Auparavant, les producteurs agricoles choisissaient eux-mêmes leur notaire, pratique qui ne pourra plus tenir selon les nouvelles directives émis.

Qui plus est, les producteurs estiment avoir des relations privilégiées avec leur notaire avec qui ils font affaires souvent depuis plusieurs années.

Ces notaires deviendraient aussi les confidentiels des producteurs qui voient donc d'un très mauvais oeil la nouvelle directive émise par le gouvernement canadien.

"Sans compter que le fait de prendre un nouveau notaire implique des déboursés supplémentaires. Nous avons même appris que la Société du crédit agricole avait ordre de ne pas prêter si le producteur ne veut pas faire affaire avec le notaire choisi par le gouvernement. Ça n'a pas de bon sens", de protester M. Blais.

Confidents

Selon les producteurs agricoles, cette situation est tout à fait inacceptable parce qu'elle vient remettre en question leur liberté de choix.

Pas du patronage mais plutôt une bonne pratique d'affaires

— Charest

SHERBROOKE (MM) — Selon le député fédéral de Sherbrooke, la directive gouvernementale émise à la Société de crédit agricole quant au choix des notaires est là pour rester et, de plus, cette pratique ne peut être associée à une quelconque manœuvre de patronage de la part du gouvernement de Brian Mulroney.

Depuis son bureau d'Ottawa, le député Jean Charest a indiqué, hier, que cette nouvelle politique était prise dans le simple but d'uniformiser les activités de la Société de crédit agricole et ce, partout au pays.

Indiquant que certaines précisions se devaient d'être apportées dans cette affaire, le député a expliqué que devant la baisse des affaires connue depuis les trois dernières années, le gouvernement canadien n'avait d'autre choix que de rationaliser les activités de la Société du crédit agricole.

Comme les autres

"Et comme toutes les autres sociétés, que ce soit des banques et des caisses populaires, nous avons décidé de choisir nous-mêmes les notaires. Je ne vois pas en quoi cela pourrait être du patronage. Tout ce que nous recherchons, c'est d'avoir des hommes et des femmes fidèles aux politiques de notre gouvernement. Et dans ce sens, il me semble que nous faisons là une bonne pratique d'affaires. Et libre à ceux qui le veulent de penser que c'est du patronage", de confier le député de Sherbrooke.

Quant aux noms des notaires dont les services ont été retenus pour le secteur de Sherbrooke, le député Charest a simplement réité-

teré "que le gouvernement, en tant que prêteur, avait le choix de ses notaires".

Tracant la situation qui prévalait jusque-là à la Société du crédit agricole, le député Charest a indiqué que ce sont les notaires choisis

par les producteurs agricoles qui cherchaient à obtenir les meilleurs taux d'intérêt pour leurs clients.

"Le dossier était monté par les fonctionnaires de la Société et après, les notaires se retournaient de bord et tentaient d'obtenir des taux plus avantageux pour les producteurs. C'était peut-être bon pour les producteurs, mais pas pour la Société du crédit agricole."

Pertes

Selon les données fournies par le député de Sherbrooke — qui a de plus précisé qu'aucun intervenant de Sherbrooke ne l'avait contacté à ce sujet — les prêts faits par la Société du crédit agricole ont chuté de façon considérable ces dernières années.

"En 1982-1983, la Société avait ef-

fectué au Canada 514 prêts pour un montant de 48 millions \$. Lors du dernier exercice financier qui s'est terminé le 31 mars, la Société n'avait contracté que 85 prêts pour un montant de seulement 6,8 millions \$. Il faut faire quelque chose."

Quant aux principaux taux d'intérêt offerts par la Société, le député Charest affirme qu'ils ont connu des baisses dernièrement. Ils se situent maintenant entre 12 et demi et 13 et trois quarts pour cent, selon les cas.

Le député fédéral de Sherbrooke a de plus souligné que le producteur agricole pouvait toujours, même si une directive a été émise, consulter son propre notaire.

"Mais je ne connais les directives qui s'appliquent quand un producteur refuse de prendre un de nos notaires."



Jean Charest

Ottawa devrait revenir sur sa décision sous peu

— la Chambre des notaires

SHERBROOKE (MM) — Selon le président de la Chambre des notaires du Québec, le gouvernement du Canada devrait "dans les prochains jours" retirer sa directive émise à la Société du crédit agricole quant à l'imposition des notaires aux producteurs agricoles.

Rejoignant hier, Me Jean Lambert, a indiqué que la position de la Chambre des notaires se résumait à exiger du gouvernement canadien qu'il revienne sur sa position.

"Notre position est claire. Nous voulons que le gouvernement respecte le statu quo, soit en laissant aux producteurs agricoles le choix de leur notaire. Et selon les contacts que j'ai eus dernièrement avec un ministre québécois, le gouvernement du Canada devrait revenir sur sa position sous peu", de noter le président de la Chambre des notaires.

Selon Me Lambert, il est vrai que, selon la loi, le créancier hypothécaire a le choix du notaire.

"Mais dans les faits et surtout dans le secteur agricole, cela ne s'est jamais fait parce qu'il existe une relation très directe entre le producteur et son notaire. Depuis toujours, les prêteurs

ont respecté cette ligne de conduite et nous ne voyons pas pourquoi l'actuel gouvernement viendrait remettre cela en question."

De l'avis du président de la Chambre des notaires, la directive émise il y a trois semaines par le gouvernement du Canada n'aurait pas été signifiée par le ministre de l'Agriculture, John Wise.

"D'après ce que je sais, il s'agirait plutôt d'une personne attachée au ministère de l'Agriculture qui aurait fait parvenir cette directive."

Si toutefois le gouvernement canadien ne devait pas donner suite, dans un délai relativement court, aux revendications de l'organisme provincial, Me Lambert a clairement indiqué qu'il reviendra à la charge.

LA CROIX-ROUGE

PRÊTE

DU MATÉRIEL
POUR CHAMBRES
DE MALADES



TUILES et CERAMIQUE

VENTE A NE PAS MANQUER!

CERAMIQUE

A MUR: Fins de ligne... de **8 c à 15 c** marc.
Tour de bain aussi peu que incluant motif **99c** p.c.

A PLANCHER:
Mono cuisson, 2e qualité.
• 4" x 8" 2 couleurs: **1.29** p.c.
gris, amande
• 8" x 8" **1.89** p.c.
3 couleurs: gris, brun, amande.

TUILES A PLANCHER

TUILES "AMTICO" sans cirage rég. \$1.49... pour **99c** chacune

TUILES IMITATION DE BOIS Rég. \$1.89... pour **99c** chacune

LOT DE TUILES DISCONTINUÉES sans cirage... A LIQUIDER A **59c**

TUILES COMMERCIALES à partir de **39c**

Venez voir le PLUS GRAND SPÉCIALISTE de la tuile de la région. Plus de 100,000 pieds en magasin.

CENTRE DU TAPIS COUTURE

820, rue Wellington sud, Sherbrooke

566-7111

Annonces prenez bien note

SAMEDI

25

MAI 1985

la tribune

publiera un

CAHIER SPECIAL

tiré à 60,000 exemplaires

75e ANNIVERSAIRE

dans le cadre de son

où seront relatées les 75 années d'histoire de:

- son personnel: propriétaires, présidents, figures marquantes
- son physique: installations, équipements
- l'histoire de Sherbrooke
- l'histoire des Cantons de l'Est
- l'histoire des régions adjacentes
- Bois-Franc
- Amiante
- Coeur du Québec
- la politique en général
- Fédérale, provinciale
- visites marquantes
- l'histoire "culturelle"
- Musique, danse
- Théâtre
- Télévision, radio
- Littérature
- Peinture et arts visuels
- sport: Hockey, Tennis, Baseball, Natation, Football, Ski, Boxe, etc...

VOUS DESIREZ Y ETRE?

Date limite de réservation: 20 avril

Communiquez avec votre représentant ou Dawson Beaulieu

569-9201

Enquête du coroner sur le meurtre du motard à Warwick

"J'ai vu Marc Fréchette à quatre pattes et Sylvain Proulx fessait dessus"

— Yollande Nault

par Maurice Cloutier
ARTHABASKA - "J'ai vu Marc Fréchette à quatre pattes, et Sylvain Proulx fessait dessus", a révélé Yollande Nault, un témoin important dans le meurtre de Sylvain Proulx, lors de la première journée de l'enquête du coroner Jules Allard, hier.

Connue par ses amis sous le surnom de "fiolle", cette jeune femme de 22 ans a affirmé qu'elle a eu



Me Jules Allard, coroner.



Le substitut du Procureur général du Québec, Me Gerald Milot.

connaissance de cette scène, pas très loin de sa table dans le bar Château Rock de Warwick, parce que Patrick Collins, l'un des deux individus recherchés par les policiers, a tiré un coup de feu, ce qui a attiré son attention. Collins a tiré en direction du plafond.

Le premier avertissement n'aurait rien donné. C'est alors, selon elle, que Collins a tiré un autre coup. En visant, cette fois, le plancher. "Sylvain est arrêté; les bras lui ont tombé ben raides." Puis, Marc Fréchette, l'autre individu recherché, s'est levé, a pris son manteau et s'est dirigé vers la sortie, en compagnie de Collins. La victime a suivi les deux hommes.

Distraite pendant quelques instants, elle a soutenu que d'autres coups de feu ont attiré son attention

gardait vers le stationnement, de poursuivre le témoin. Alors que le substitut du Procureur général dans le district d'Arthabaska, Me Gerald Milot, tentait d'en savoir plus long sur l'attitude de Proulx sur la galerie, elle a quelque peu paniqué et lancé "j'avais au moins trois lignes de coke et six bières dans le corps", pour expliquer que ses souvenirs étaient confus par moments.

Ensuite, elle a signalé qu'elle fut la seule à s'avancer à la porte, par laquelle les hommes sont sortis. "J'ai vu Sylvain au pied de l'escalier, face au perron. Il touchait sa poitrine." Elle a refermé la porte. Finalement, le jeune motard de 21 ans, habitant à Ste-Clothilde et membre du groupe les Evil's One de Victoriaville, est parti en direc-

tion du stationnement de l'hôtel où il s'est effondré.

Après cela, la jeune femme a appelé au club des Outlaws, à Danville. Elle a demandé à parler à Marc, qui n'était pas là. Elle a décidé de s'y rendre. "Même pas cinq minutes après moi, Marc et Patrick sont entrés avec 'chromé' (Luc Boisvert). Marc était blessé... Il saignait à la tempe gauche et au menton... Marc m'a demandé d'aller chercher son automobile à l'hôtel, une Oldsmobile."

Rendue sur place avec une amie, elle est entrée dans l'établissement et a appris la mort de Alcide (Proulx), survenue vers 1h00, dans la nuit du 2 février. Sans prendre l'auto, elle est retournée au club. En apprenant la nouvelle, les deux motards, dans la vingtaine, ont plié

bagage, et elle a regagné la résidence familiale à Tingwick jusqu'à l'arrivée des policiers.

Elle a aussi ajouté: "J'ai déjà resté deux ans avec Marc... Je ne restais plus avec lui depuis un an. On se voyait de temps en temps... Marc et Patrick m'ont dit qu'ils ne connaissaient pas Proulx."

En début de soirée

La jeune femme, qui fréquente l'établissement depuis 7 ans, avait rencontré Proulx vers 20h30 au petit bar, dans l'hôtel. "On a flippé une bière, on a pris une ligne de coke, une bière, une ligne de coke, une bière, une ligne de coke", a-t-elle relatée, pour résumer sa soirée. Vers minuit, ils ont traversé

Concordant

Son témoignage concorde, en grande partie, avec le déroulement des événements décrit par la barmaid, Esther Leblanc de St-Albert, qui est arrivée sur les lieux à 20h00.

"Un sorti son pistolet, le blond (Collins), et il a tiré un coup au plafond, puis deux coups au plancher", a-t-elle affirmé, alors que

Mile Nault a parlé par la suite de deux coups seulement à l'intérieur.

Pour la scène de la porte, elle a déclaré que Proulx a entrouvert la porte, l'a refermée, et il est finalement sorti. "Quand il a ouvert la porte, on a entendu des coups de feu. Son manteau a bougé."

Ce meurtre a été relié dès le départ à une histoire de guerre de gangs pour le contrôle du marché de la drogue. Les Evil's One sont liés au Hell's Angels qui luttent avec les Outlaws pour le marché de la drogue au Québec.

Plusieurs autres témoins seront entendus dans cette histoire le 8 mai prochain alors que se poursuivra l'enquête du coroner au Palais de justice d'Arthabaska. Toutefois, Collins et Fréchette sont toujours introuvables.

La victime a aussi utilisé son arme

cisé que l'arme peut contenir un maximum de 8 balles.

Par ailleurs, les deux autres projectiles retrouvés et les deux douilles récupérées dans l'établissement sont, a-t-il assuré, d'un autre pistolet.



L'agent Yves Gélinais de la Sûreté du Québec explique la signification de plusieurs clichés de l'événement.

let, lui aussi de calibre 45. Enfin, il a indiqué que le coup a été tiré à plus de trois ou quatre pieds, car aucune trace de poudre n'apparaissait sur la blouse de la victime.

Les propos de M. Gaulin et ceux de l'agent Yves Gélinais, spécialiste



Le spécialiste en balistique, M. Robert Gaulin, qui identifie l'arme de Proulx.

des scènes de crime, ont révélé qu'au moins sept balles ont été tirées. D'ailleurs, M. Gélinais a déposé plusieurs photos pour étayer ses indications.

Deux coups auraient effectivement été tirés dans la salle. Puis, trois points d'impact d'autant de projectiles ont été repérés à l'extérieur. De plus, une trace de balle a été laissée près de la porte empruntée par les trois hommes. Avant de laisser cette trace, cette balle aurait pu atteindre la victime. Enfin, il y a la balle tirée par Proulx.

Selon le rapport de l'autopsie, Proulx a subi une hémorragie interne abondante, une perforation du thorax par un projectile, une perforation du poulmon gauche et une fracture du sternum. Un total de 152 milligrammes d'alcool et une quantité de cocaïne ont été décelés dans l'urine et le contenu gastrique de l'individu.

Protection de l'environnement

La proposition préliminaire pas assez sévère, estime le canton de Magog

par Gilles Pelloille
MAGOG — La municipalité du canton de Magog a émis des recommandations très critiques en réponse à la proposition préliminaire d'aménagement de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Memphrémagog.

Le canton reproche surtout au document de ne pas être assez sévère principalement en ce qui a trait aux règlements de protection de l'environnement. Les critiques ne concernent pas uniquement les dommages, qui pourraient être causés sur le territoire de cette municipalité mais aussi à l'ensemble du territoire de la MRC.

Cette réponse qui sera remise prochainement aux autorités régionales mentionne que "les zo-

nes d'érosion, de glissement de terrain, d'inondation, conséquences de l'activité humaine, menacent sérieusement l'environnement de la MRC."

Le texte poursuit en déclarant que des exemples isolés peuvent paraître sans conséquence mais que leur accumulation constitue une source de dommages sérieux.

Dans son rapport, le canton de Magog demande à ce que tout développement sur les reliefs escarpés soit plus sévèrement réglementé, et en particulier sur huit montagnes dont les monts Orford, Owl's Head, Eléphant et Sugar Loaf.

Mont Orford

D'ailleurs, le rapport est extrêmement criti-

que en ce qui concerne l'expansion réalisée en 1984, au mont Orford: "De tristes exemples de l'ignorance au sujet de l'importance des arbres sur les pentes abruptes sont constatés par les travaux insensés exécutés pour l'aménagement des pentes de ski, à la tête du ruisseau Castle".

Les coupes de bois sont en général fort décriées par le document à la réalisation duquel le groupement Memphrémagog Conservation Inc. (MCI) a pris part.

On peut lire que le règlement adopté par la MRC au sujet de l'abattage des arbres revient à permettre les coupes à blanc. Selon le maire Roger Renaud qui a lu la réponse de sa municipalité devant des citoyens, les coupes de bois ne représentent que 5,5 pour cent des activités sur le territoire de la MRC. Pourtant, elles sont en mesure de créer le plus de dommages sur l'environnement en créant une forte érosion ou en détériorant la qualité visuelle des paysages.

Le maire a d'ailleurs déclaré que ses recommandations personnelles à ce sujet n'avaient pas été retenues même si elles auraient permis une régénération naturelle des forêts.

De plus, le Canton estime que l'avenir du lac Memphrémagog, considéré comme étant une des principales ressources de la MRC (tourisme, villégiature, etc...), dépendra des réponses qui seront données au traitement de tous les problèmes qui le menacent.

Le rapport recommande la protection de 13 autres cours d'eau considérés comme étant liés de près à l'écologie du lac, en plus de ceux qui sont indiqués dans la proposition préliminaire de la MRC.

Le document stipule par ailleurs qu'il serait primordial d'accorder un statut de zone protégée à tous les marécages du territoire, au lieu de limiter la protection à cinq zones seulement.

"Etant donnée l'importance écologique primordiale des marécages, du plus grand au plus petit, ils devraient tous faire l'objet d'une réglementation sévère empêchant leur utilisation," indique-t-on. La même recommandation s'applique aux cours d'eau qui, presque tous, servent de frayère à différentes espèces de poissons.

Enfin, le document indique qu'il reste tout le problème des sites d'enfouissement qui nécessitent un débat de fond. Il est recommandé de ne plus créer de nouveaux sites et d'interdire formellement toute décharge liquide dans celui qui est situé sur le territoire du canton de Magog.

Quartier Mitchell: une rencontre à Québec demain

par Pierre Sévigny
THETFORD-MINES - C'est demain à Québec que pourrait se jouer le sort du projet de relocalisation du quartier Mitchell alors que se déroulera une importante réunion, regroupant des dirigeants municipaux de Thetford-Mines et des représentants du ministère des Affaires municipales.

A l'origine, cette rencontre devait être présidée par le sous-ministre aux Affaires municipales, Jacques O'Bready, mais c'est son homologue Florent Gagné qui a été désigné par le ministre Alain Marcoux pour étudier la possibilité de mettre en place un comité spécial relatif au dossier du quartier Mitchell.

Au cours de la rencontre de demain, les représentants des parties impliquées auront à évaluer les dernières données du dossier, à étudier les études économétriques visant à cerner toutes les probabilités du projet et, s'il y a lieu, à parfaire ou résilier le mandat du consultant qui sera éventuellement invité à compléter les nombreuses facettes de ce dossier.

Le directeur général de la ville, Jean-Luc Julien, a déjà précisé que la délégation municipale entendait utiliser un style très dynamique pour démontrer la pertinence de relocaliser ce quartier. Selon lui, la

réunion de demain est très importante du fait que le projet est maintenant un dossier purement politique. "Nous allons alors tenter d'y fournir toute l'argumentation possible aux preneurs de décision de façon à favoriser notre option."

Pour M. Julien, la réunion est d'autant plus primordiale qu'elle permettra, pour la première fois depuis plusieurs années, aux édiles de défendre leur dossier devant les fonctionnaires, de confronter les points de vue de tous les intervenants. Surtout que les discours gouvernementaux n'a pas changé au cours des derniers mois alors qu'on semble nettement privilégier la rénovation du quartier plutôt que sa relocalisation.

Pour appuyer son argumentation, la délégation thetfordoise fera état d'un rapport effectué récemment et qui démontre clairement que l'une ou l'autre des options nécessiterait des déboursés presque identiques, soit 11,730,655 \$ pour le déménagement en comparaison de 11,600,760 \$ pour la rénovation.

M. Julien affirme que les représentants municipaux fondent de grands espoirs quant au résultat de la réunion de demain à Québec. Ils souhaitent un véritable déblocage du dossier qui, de toute façon, traîne en longueur depuis déjà trop longtemps.

La mort du jeune Brissette: rapport d'autopsie dans quelques jours

DRUMMONDVILLE (GP) - L'enquête se poursuivait hier sur la mort d'un adolescent de 13 ans, trouvé mort en fin de soirée vendredi dans le Parc Woodyatt de Drummondville.

L'adolescent, Sylvio Brissette de St-Majorique, pourrait avoir succombé à une surdose de drogues, selon les premiers rapports fournis par la police. L'autopsie, pratiquée

hier à Montréal sur le corps de l'adolescent, ne sera complétée que dans quelques jours, à cause de la longueur de certains tests en laboratoire.

Les policiers municipaux ont rencontré hier des jeunes qui avaient vu le jeune Brissette, quelques heures avant sa mort dans le Parc Woodyatt, dans le but de faire toute la lumière sur ce drame.

Honneur au mérite à l'école Sacré-Coeur de Richmond

par Guy Marchand
RICHMOND — L'école secondaire Sacré-Coeur de Richmond a tenu à souligner le beau travail de quelques étudiants, en leur présentant des plaques mérites, à l'occasion de l'étape de Pâques.

M. Armand Michaud, professeur et responsable de cette activité, a voulu par ce geste "récompenser les jeunes qui, dans leur conduite, agissent tout naturellement en respectant les autres. Nous les avons ignorés peut-être trop longtemps ces jeunes-là, peut-être pensions-nous que leur façon d'agir était tout à fait normale."

Et, de poursuivre M. Michaud, "le but du mérite est de mettre en valeur la majorité des élèves de qui on ne parle jamais: des jeunes qui travaillent fort, qui font effort par dessus effort, in-

dépendamment qu'ils aient de bons ou mauvais résultats."

Les récipiendaires des plaques "Opti-Mérites", don du Club Optimiste Richmond-Melbourne-Cleveland, sont: en secondaire I, Josée Benoit et Patrick Cayer; en secondaire II, Sylvie Vidal et François Huard; en secondaire III, Martine Fontaine et Stéphane Gagnon.

Egalement, au cours de cette journée Mérites, 86 élèves, garçons et filles, se sont vu décerner un certificat Mérites, soit d'Excellence ou Digne de mention.

Pour attribuer ces certificats, les professeurs ont tenu compte du travail, de l'effort, de la conduite et de l'amélioration de l'élève à l'aide du suivi pédagogique.

La prochaine et dernière étape du Gala Mérites aura lieu au début du mois de juin.

Municipalités en bref

Coaticook

COATICOOK (JR) — Le conseil municipal a résolu d'accepter la soumission de la firme Estrie Ltée de Sherbrooke, au montant de 85,533 \$, pour l'acquisition de transformateurs provenant de la compagnie CARTE, toujours dans le cadre des mini-centrales.

— O —
 La fabrication des bâtiments de contrôle des mini-centrales a été octroyée à l'entrepreneur J. Aimé Perron de Coaticook, dont la soumission au montant de 10,250 \$ a été acceptée par les élus municipaux.

— O —
 Le conseil a adopté une résolution pour fixer le taux d'intérêt à verser sur les dépôts d'électricité à 6%. Ce taux est rajusté à chaque année, au mois d'avril.

— O —
 La ville versera en avril les subventions suivantes, prévues au budget: 2,500 \$ au Musée Beaulieu, 1,000 \$ au Club Plein-air, 6,000 \$ à l'Association du hockey mineur et 1,000 \$ aux Majorités de Coaticook.

— O —
 Dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse, le maire et les conseillers ont accepté le projet présenté par le Club Optimiste de Coaticook et qui consiste à organiser un festival "Jeunesse en fête". Cet événement qui pourrait avoir lieu au cours de la fin de semaine des 17, 18 et 19 mai, permettrait à la population de Coaticook et de la région de s'initier aux sports et à la pratique d'activités sportives.

Lac-Mégantic

LAC-MÉGANTIC (RV) — "Accueil-Mégantic", une soirée d'information et de formation organisée en collaboration avec la Chambre de commerce de la région de Mégantic et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), aura lieu le 23 avril, à 19 heures, au Motel Panorama de Lac-Mégantic.

— O —
 Les 6, 13 et 21 mai, une minie série de cours de perfectionnement à l'intention de tout le personnel hôtelier et de restauration de la région de Mégantic, sera donnée. Un maître d'hôtel diplômé de l'ITHQ en sera l'animateur.

— O —
 Lors d'une séance des membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire Lac-Mégantic (CSLM), il a été résolu de fournir des espaces pour l'organisation du secondaire I et II, à l'école de Lambton, pour l'année scolaire 85-86. Cependant, la CSLM n'assurera aucun frais.

Lisez le meilleur
"BEST SELLER" ...
LA TRIBUNE
569-9501

POUR UN MEILLEUR ENTREPOSAGE DE VOS FOURRURES SIGNEZ (819) 565-2323



- VOÛTE FRIGORIFIQUE SUR PLACE LA PLUS MODERNE DE LA RÉGION À L'ÉPREUVE DU FEU ET DU VOL
- CUEILLONS VOS FOURRURES À DOMICILE SANS FRAIS ADDITIONNELS AVEC CAMIONNETTES MUNIES D'UN SYSTÈME D'ALARME
- NOUS ESPACONS ADEQUATEMENT VOS FOURRURES AU LIEU DE LES ENTASSER AFIN DE PERMETTRE UNE MEILLEURE CIRCULATION D'AIR
- NOUS UTILISONS QUE DES CINTRES CONÇUS SPÉCIALEMENT POUR LES MANTEAUX DE FOURRURES AFIN D'ÉVITER TOUTES DÉFORMATIONS
- ASSURANCE "VALEUR À NEUF" POUR 12 MOIS DISPONIBLE
- SERVICE DE RÉPARATION ET REMOULAGE
- DESSINATEUR ET PERSONNEL DIPLÔMÉ
- POUR CONSERVER LA BELLE APPARENCE DE VOS FOURRURES EXIGE LE NETTOYAGE ANTI-BACTÉRIE LUSTRANT...

SANILUSTRE

EXCLUSIF À



161 WELLINGTON N. - SHERBROOKE - Tél.: (819) 565-2323

Garon ne défendra plus les intérêts de l'UPA en matière d'environnement

par Rudy Le Cours

QUEBEC (PC) — Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, a décidé de ne plus être l'interlocuteur de l'Union des producteurs agricoles en matière d'environnement.

Réagissant vivement à des déclarations récentes de l'UPA, publiées dans l'édition du 28 mars de son journal La Terre de chez nous, M. Garon a expliqué hier le sens de sa décision.

"Je ne peux me battre pour contenir les pressions énormes d'une couche de plus en plus grande de la population qui réclame des contrôles toujours plus sévères des activités agricoles ayant ou susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement et, en même temps, me faire tirer dans le dos par ceux que je défends", écrit le ministre dans un télégramme expédié hier et adressé au président de l'UPA, M. Jacques Proulx.

Le ministre laisse donc à l'UPA le soin de faire elle-même ses représentations devant le ministère de l'Environnement.

M. Garon estime avoir obtenu quelques gains en faveur des agriculteurs devant les pressions accrues des écologistes. Mais il estime qu'il ne peut continuer de défendre les intérêts de l'UPA si elle estime qu'il constitue da-

vantage une source de complications.

M. Garon s'est quand même laissé une porte ouverte: "Si les agriculteurs me demandent à travers les assemblées générales de leurs fédérations régionales ou spécialisées, de devenir leur interlocuteur, je le ferai avec plaisir mais à ces niveaux seulement."

Appelé à expliquer cette prise de position, M. Garon a indiqué qu'il existait selon lui certains tiraillements entre les 17 fédérations régionales et les 13 spécialisées d'une part et l'exécutif national de l'UPA. "Je ne servirai pas de bouc émissaire parce que les dirigeants de l'UPA font de la politique en une année où ils doivent se faire réélire", a-t-il lancé.

M. Garon suggère aux dirigeants de l'UPA de s'occuper davantage de l'application des plans conjoints, "qui ont été votés par les producteurs et pour lesquels ils paient des sommes importantes sans en retirer les avantages auxquels ils auraient droit".

S'il veut pouvoir présenter son budget le 23 avril

Duhaime devra compter sur la collaboration de l'opposition

par Norman Delisle

QUEBEC (PC) — Le ministre des Finances Yves Duhaime devra compter sur la collaboration de l'opposition pour présenter son budget à la date prévue, soit le 23 avril à 16h.

En annonçant la semaine dernière la date où il lira son discours du budget, le ministre Duhaime n'avait pas pensé aux subtilités de l'article 274 du règlement de l'Assemblée nationale.

Cet article précise



Yves Duhaime

que l'étude des crédits en commission parlementaire, qui débute aujourd'hui mardi, doit se poursuivre "dix séances consécutives" au cours desquelles aucune autre affaire courante ne peut être abordée par les députés.

L'étude des crédits doit donc se poursuivre théoriquement jusqu'au 26 avril et avoir présence sur la volonté gouvernementale de présenter un discours du budget.

Deux solutions s'offrent aux ministériels pour contourner la difficulté, explique Me Louise Fournier, du Bureau de direction du droit parlementaire de

L'Assemblée nationale: — le gouvernement doit obtenir au préalable l'accord unanime de l'opposition pour déroger à la procédure habituelle;

— le gouvernement pourrait présenter une motion suspendant les règles habituelles de procédure. Cette motion est débattable.

Si cette dernière hypothèse est retenue, le gouvernement devra toutefois faire face aux accusations d'avoir mal planifié les travaux parlementaires, bref de s'être fait pren-

dre encore une fois "les culottes baissées" face au règlement de la Chambre qu'il a pourtant lui-même mis en place en 1984.

M. Duhaime a par ailleurs brisé une tradition parlementaire en annonçant que le discours sur le budget du ministre des Finances sera lu à l'Assemblée nationale à 16h au lieu de 20h en soirée, le 23 avril prochain.

Selon la porte-parole du ministre, Mme Rita Poulin, la décision d'avancer l'heure de la

présentation du budget a été prise pour des raisons de commodité. "C'est plus pratique et ça permet au monde de travailler à des heures plus convenables", a expliqué Mme Poulin.

Elle a nié énergiquement que la décision ait été prise pour éviter tout conflit d'horaires avec la télédiffusion des éliminatoires du hockey de la Ligue nationale et notamment d'une série qui pourrait opposer deux clubs du Québec, les Canadiens et les Nordiques.

Certains croient que la longue lecture du discours du budget, d'une durée de plus de deux heures, ne pourrait pas voler la vedette à une partie de hockey Québec-Montréal.

Mme Poulin a également rejeté la thèse selon laquelle un budget présenté à 16h au lieu de 20h aurait un meilleur impact en étant rapporté non seulement aux nouvelles télévisées de fin de soirée, mais aussi aux bulletins de 18h dont les cotes d'écoute sont plus fortes.

Non respect des services essentiels

Toute personne se sentant lésée pourra demander réparation

par Rollande Parent

MONTREAL (PC) — Le projet de loi sur la réforme du mode de négociation dans le secteur public et parapublic permet à toute personne se sentant lésée par l'exercice de moyens de pression illégaux ou le non respect des services essentiels de recourir au Conseil des services essentiels pour obtenir dédommagement et correction de la situation.

C'est ce qu'a appris la Presse Canadienne en lisant le texte législatif qui a été remis, vendredi dernier, aux représentants de différents ministères intéressés et à ceux de la coalition intersyndicale.

Le conseil peut "exiger de toute personne impliquée dans le conflit de réparer un acte ou une omission fait en contravention de la loi" peut-on y lire.

La tenue d'une enquête sur les conséquences du conflit revient au Conseil des services essentiels "de sa propre initiative ou

à la demande d'une personne intéressée".

Si l'enquête démontre que "le conflit affecte ou est vraisemblablement susceptible d'affecter de façon préjudiciable un service auquel le public a droit", le conseil sera en position d'ordonner un dédommagement et le redressement de la situation.

Le conseil pourra recourir à "un mode collectif de réparation" et prescrire le mode d'administration et les critères d'utilisation de toute somme d'argent exigée à titre de réparation.

Le texte de loi ne précise pas si les amendes seront versées directement à la personne lésée.

Par son dépôt au bureau du protonotaire de la Cour supérieure du district, l'ordonnance du conseil prend la "même force et le même effet que s'il s'agissait d'un jugement émanant de la Cour supérieure", précise le document.

Ce pouvoir de redressement ajouté à ceux déjà détenus par le Conseil des services essentiels nécessitera une modification au code du travail.

Comme auparavant, le droit de grève ne pourra s'exercer qu'une fois que le conseil aura approuvé les ententes ou les listes dans chaque établissement.

En outre, l'analyse du document législatif

permet d'envisager que l'exercice du droit de grève, possible tous les trois ans, sera plus rare et moins dramatique qu'au cours des dernières rondes de négociations.

Quand il n'y aura pas de consensus intersyndical sur les clauses normatives qui doivent faire l'objet d'une négociation à l'échelle nationale, la négociation sera menée au niveau local.

voitre quincaillier conseil **unijota**

GRAND PRIX SICO

PEINTURES D'INTERIEUR HAUTE PERFORMANCE A PRIX SPECIAUX!

SICO SUPER BLANC TITANE 19.99\$

SICO SUPER BLANC TITANE 19.99\$

SICO SUPER BLANC TITANE 20.99\$

QUINC. PARENT 1237 BELVEDERE SUD 567-6944

VENTE

Complets, tous en vente! 99⁹⁹ et plus

Vestons sport 79⁹⁹ et plus **Cravates 6⁹⁹ Rég. 12.50**

Chemises habillées 14⁹⁹ poly-coton d'entretien facile Rég. 20.00 **Bas 6⁹⁹ paires habillés**

Pantalons 19⁹⁹ de détente Avec ceinture, et plis. Rég. jusqu'à 29.95 **Chemises T 9⁹⁹ Dix couleurs et plus**

Economisez maintenant d'avantage!

Elk's American Express, Visa Mastercard & TeleCheck. Nous effectuons des modifications

Carrefour de l'Estrie

Bien entreposées,

vos fourrures resteront belles et fidèles de longues années

- TAILLEUR sur les lieux pour réparations
- ENTREPOSAGE frigorifique sur place.
- VALEUR A NEUF DISPONIBLE
- Cueillette gratuite **562-4006**

Une maison de confiance depuis 1909.



J.A. Robert Fourrure

1084, King ouest, Sherbrooke

G. Lebeau

En ville mettez des WATTS dans vos oreilles!

PIONEER AM/FM Stéréo cassettes

• Modèle KP2000, 2 X 6.5W, lecture automatique après rebobinage, auto-éjection, bobinage rapide, correcteur physiologique.

• 2 haut-parleurs SK693F, 6" X 9", 30W.

Prix suggéré 290\$

Spécial **239\$*** (installation incluse)

MEI AM/FM Stéréo cassettes

• Modèle CX176E récepteur électronique (balayage et présélection) horloge numérique à Quartz, métal/chrome, Dolby, auto-inversion, bobinage rapide.

• 2 haut-parleurs SK693F, 6" X 9", 30W.

Prix suggéré 460\$

Spécial **379\$*** (installation incluse)

BLAUPUNKT AM/FM Stéréo cassettes

• Modèle Seattle 2 X 7.5W, auto-inversion, avance et rebobinage rapide, rubans métal/chrome, correcteur physiologique, système DNR, réglage indépendant des graves et aigües, illumination de nuit.

• 2 haut-parleurs SK693F, 6" X 9", 30W.

Prix suggéré 430\$

Spécial **359\$*** (installation incluse)

Roulez en plein soleil! Profitez du soleil cet été grâce à un toit ouvrant installé chez G. Lebeau. Choix considérable, qualité et prix très avantageux!

A compter de **209\$*** (installation incluse sur la plupart des voitures)

G. Lebeau

quand on aime son auto!

372 sud, rue Wellington